



L'immobilier d'un monde qui change

# LA SOCIÉTÉ DE GESTION

#### BNP PARIBAS REAL ESTATE

INVESTMENT MANAGEMENT FRANCE -

SOCIÉTÉ DE GESTION DE PORTEFEUILLE AGRÉÉE PAR L'AMF SOUS LE N° GP-07000031 EN DATE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2007 ET AYANT OBTENU SON AGRÉMENT AIFM LE 15 AVRIL 2014



#### Le Directoire de BNP PARIBAS REIM FRANCE

#### Président

■ Jacqueline FAISANT (3ème en partant de la gauche)

#### Membres (de gauche à droite)

Sylvie PITTICCO
 Cyril de FRANCQUEVILLE
 Guillaume DELATTRE
 Directeur Général Délégué
 Directeur Général Délégué
 Directeur Général Délégué

#### Le Conseil de Surveillance de BNP PARIBAS REIM FRANCE

#### Présidente

■ Sofia MERLO Co-CEO Wealth Management BNP Paribas

#### Vice-Président

■ Patrick WIDMAIER Directeur Commercial Retail France de BNP Paribas

#### **Membres**

■ Guillaume BRATEAU Directeur Commercial Banque Privée France

■ François DEBIESSE Conseiller en philanthropie et micro finance pour Wealth Management
■ Barbara KNOFLACH Directrice Générale Déléguée Investment Management de BNP Paribas Real Estate

■ Cardif Assurance Vie, Reprentée par Nathalie ROBIN

Directrice Immobilier BNP Paribas Assurances

#### Personnes chargées de l'information

■ Brigitte WANTIEZ-DESJARDIN, Alix LEFEBVRE

BNP PARIBAS REIM FRANCE - 300 794 278 RCS Nanterre

Téléphone : 01 55 65 23 55 Télécopie : 01 46 42 72 54 Site : www.reim.bnpparibas.fr



# LA SCPI

## **>** SOPRORENTE

#### Société Civile de Placement Immobilier

régie par les articles 1832 et suivants du code civil, les articles L 214-24, L 214-86 et suivants, L214-114 et suivants, L 231-8 et suivants et R 214-155 et suivants du Code monétaire et financier **Siège social :** 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex **Visa AMF :** n° SCPI 09-05 en date du 3 mars 2009 – note d'information mise à jour en juillet 2014 318 209 426 RCS Nanterre

#### Le Conseil de Surveillance

#### **Président**

■ **Gabriel SCHREIBER** 92330 - SCEAUX

#### Vice-Présidente

■ Sylvie BOYER NARDON 92500 - RUEIL MALMAISON

#### Membres

■ Daniel DAVRON 75017 - PARIS

■ François FERRUS 75116 - PARIS

Olivier GIORGETTA 03110 - SAINT-REMY-EN-ROLLAT

■ Thierry OUDIN 37550 - SAINT-AVERTIN

■ Martine VINCENT 92170 - VANVES

■ Patrick WASSE 89400 - MIGENNES

 Monceau Retraite et Épargne, représentée par Marc BILLAUD 75008 - PARIS

#### Commissaire aux comptes titulaire

■ Pascal LALBIE
31, rue de la Madeleine
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE

#### Commissaire aux comptes suppléant

■ **BLM et associés** 26 bis, rue Amelot 75011 PARIS

#### **Dépositaire**

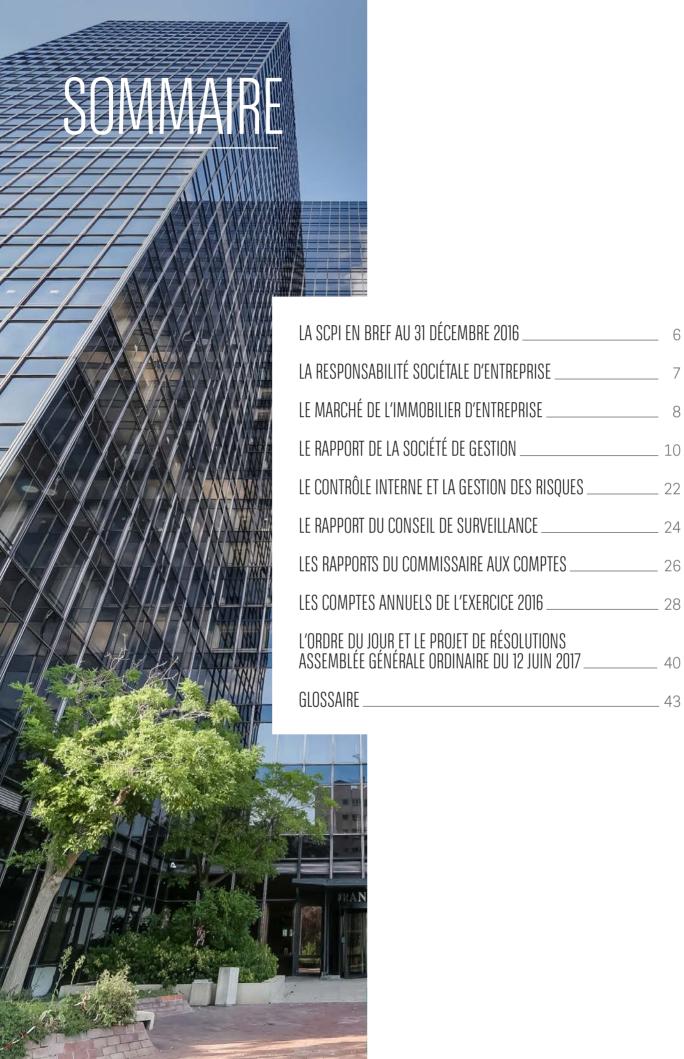
BNP Paribas Securities Services
 9, rue du Débarcadère
 93761 PANTIN CEDEX
 Siège social : 3, rue d'Antin - 75002 PARIS

#### Expert externe en évaluation

Crédit Foncier Expertise 19, rue des Capucines 75001 PARIS



Les membres du Conseil de Surveillance de la SCPI Soprorente





# Éditorial Cyril de Francqueville, Directeur général délégué, Responsable des activités Asset et Fund Management

# Un travail d'asset management visible dans les chiffres clés de la SCPI

'année 2016 aura souri à Soprorente. Le taux d'occupation financier moyen sur l'année (TOF ASPIM) sera resté très proche de 90%, le résultat aura enregistré une assez nette augmentation par rapport à 2015, le prix d'exécution de la part sur le marché secondaire aura bondi de plus de 20% du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

Certes, le contexte sera resté favorable à l'immobilier d'une façon générale, et à la pierre papier en particulier. Pourtant, les surprises n'auront pas manqué, avec leur lot d'imprévisibilités quant à leurs conséquences sur les métiers de l'immobilier : l'intervention toujours massive de la BCE sur les marché financiers, le Brexit, les élections américaines, les prévisions parfois contradictoires des économistes sur l'évolution des taux d'intérêts.

Au cours de cette année, votre SCPI a cédé deux actifs pour un montant de plus de 3,6 M€. Ces arbitrages d'actifs, et notamment celui de l'immeuble du Métropole à Villeneuve d'Ascq (59) qui était entièrement vacant, ont conforté le taux d'occupation financier de Soprorente.

# "Le prix d'exécution de la part aura bondi de plus de 20 % sur un an. "

En outre, des surfaces vacantes ont été relouées, grâce notamment à la réalisation de travaux de rénovation de bureaux, qui ont permis d'accélérer leur commercialisation et de maîtriser les mesures d'accompagnement.

Grâce à ces actions, le taux d'occupation financier "ASPIM" moyen en 2016 de votre SCPI a enregistré une hausse de près de 8% par rapport à 2015.

En parallèle, les fonds disponibles ainsi que les produits d'arbitrage ont été réemployés, puisque votre SCPI a réalisé près de 7,1 M€ d'investissements cette année.

Elle confirme ainsi son repositionnement en locaux commerciaux ou dits "ERP" avec l'acquisition d'un commerce alimentaire situé à Boulogne-Billancourt (92) pour un montant de 5,3 M€ et d'une crèche située à Puteaux (92) pour 1,8 M€.

La politique d'investissement menée depuis 2013 modifie progressivement la cartographie de votre SCPI : les commerces représentent désormais 40% de la valeur du patrimoine contre 26% en 2014.

Le patrimoine de Soprorente a été totalement financé en fonds propres ; nous n'excluons pas cependant d'avoir recours partiellement à de l'endettement dans le cadre de prochaines opportunités d'investissement qui seront étudiées, afin de bénéficier d'un certain effet de levier.

Enfin, le résultat net de votre SCPI a fortement progressé en 2016 (+17%) pour atteindre 3,1 M $\in$ , soit 12,85  $\in$  par part. La distribution a été maintenue à 14,50  $\in$  par part : il a été distribué 12,00  $\in$  par part au titre du résultat net et 2,50  $\in$  par part au titre de la plus-value immobilière réalisée. Cette distribution permet à votre SCPI d'afficher un rendement (DVM ou taux de distribution sur la valeur de marché) de 5,17%.

En 2016, le report à nouveau s'est vu doté de 0,84 € par part. Il s'élève à fin d'année à 1 607 K€ (6,66 € par part), soit un niveau confortable, permettant de palier à d'éventuels aléas locatifs.

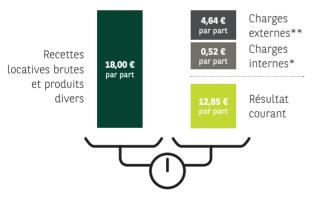


# I A SCPI FN RRFF

| AU 31 DÉCEMBRE 2016      | NOMBRI<br>CAPITAL<br>NOMBRI |
|--------------------------|-----------------------------|
| > LES CHIFFRES CLÉS ———— |                             |

| > LES CHIFFRES C  | ELÉS ————                         |   |
|---|-----------------------------------|---|
| Valeur vénale   | en M€<br>64,78<br>65,54           | 268,53 €  |
| Valeur de reconstitution  | 77,70                             | 322,07 €  |
| Distribution annuelle<br>Distribution complémen                         | taire                             | 12,00 €<br>2,50 €                                     |
| Nombre de parts échang<br>Prix moyen net vendeur<br>Prix moyen acheteur | jées<br>Dernier jour ouvré de cha | 3 940 parts<br>256 €/part<br>281 €/part<br>Mensuelles |

# > LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS



- \* Provision pour travaux, provision nette pour créances douteuses
- \*\* Frais et commissions de gestion, entretien, grosses réparations, charges locatives non récupérées

#### FICHE D'IDENTITÉ

| NOM               | SOPRORENTE                    |
|-------------------|-------------------------------|
| TYPEImmobil       | ier de bureaux France entière |
| NOMBRE DE PARTS   | 241 255                       |
| OM TIME           | 36 912 015 €                  |
| NOMBRE D'ASSOCIÉS | 1896                          |

# > PERFORMANCES CHIFFRES-CLÉS

| TRI 5 ANS | TRI 10 ANS | DVM    | VARIATION<br>du prix moyen de la part |
|-----------|------------|--------|---------------------------------------|
| 6,35 %    | 9,34 %     | 5,17 % | +11,82 %                              |

#### DÉFINITIONS

- · Le taux de rendement interne (TRI) est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette de placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent);
- · Le taux de distribution sur la valeur de marché (DVM) de la SCPI est la division du dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année 2016 par le prix moyen acheteur de l'année 2016;
- · La variation du prix moyen de la part 2016 / 2015 se détermine par la division de l'écart entre le prix acquéreur moyen de l'année 2016 et le prix acquéreur moyen de l'année 2015 par le prix de la part acquéreur moyen de l'année 2015.

# **IMMOBILIER** CHIFFRES-CLÉS



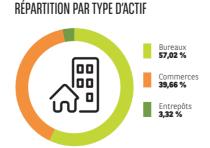
Taux d'occupation financier "ASPIM"

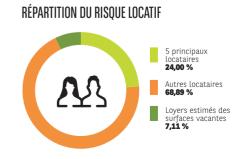
Taux d'occupation financier \*

À la différence du TOF brut, pour la détermination du TOF "ASPIM", les immeubles loués sous franchise de loyers sont considérés comme des locaux vacants.

# RÉPARTITION PATRIMOINE EN % DE LA VALEUR VÉNALE

# RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE Région parisienne 34.69 %





<sup>\*</sup> Le taux d'occupation financier (TOF) brut se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation ainsi que des indemnités compensatrices de loyers par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

# LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE AU CŒUR DE NOS ENGAGEMENTS

ous avons entamé la formalisation de notre démarche de gestionnaire d'actifs immobiliers responsable lors de la publication de notre charte RSE début 2013. La performance énergétique des bâtiments ainsi que notre responsabilité sociétale étant, depuis quelques années, déjà au cœur de nos préoccupations et de nos engagements. Notre rapport annuel RSE rend compte de notre activité sur ces sujets, comme nous nous y étions engagés dans notre charte.

Pour renforcer notre volonté de transparence et donner un sens concret à notre engagement en faveur de l'investissement socialement responsable adapté à l'immobilier, nous sommes devenus signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI) en 2012. Cette initiative des Nations Unies encourage les grands acteurs de l'investissement à respecter 6 grands principes axés autour de la prise en compte des questions Environnementales, Sociétales et de Gouvernance (ESG), aussi bien dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement que dans les politiques et pratiques d'actionnaires. Nos reportings sur nos bonnes pratiques d'investisseur

Nos reportings sur nos bonnes pratiques d'investisseur responsable sont disponibles sur le site **www.unpri.org**.

Ainsi, nous nous sommes engagés à ce que le développement durable, le respect des droits des employés, et une gouvernance responsable fassent partie intégrante de nos priorités. Nous ne pouvons évaluer le chemin parcouru qu'a l'appui d'un bilan pertinent de nos actions. Notre rapport annuel RSE, disponible sur notre site **www.reim.bnpparibas.fr**, a pour but de faire état de nos progrès réalisés sur nos indicateurs, et des différents moyens mis en œuvre afin d'intégrer au mieux ces critères dans l'ensemble de nos activités.

La Société de Gestion BNP Paribas REIM France

# **LE POINT SUR SOPRORENTE**





38% des sites équipés

pour le tri sélectif



des actifs ont un DPE fiable (diagnostic de performance énergétique)



des actifs ont des toitures terrasses sécurisées



d'immeubles avec plan de prévention



actifs équipés de bornes pour voitures électriques



site identifié comme pollué au niveau du sol



actifs disposent de places de vélos



13%

EN NIVEAU 3 (accessibilité totale)

**75**%

EN NIVEAU 1 (accessibilité partielle) 12%

EN NIVEAU 2 (accessibilité partielle)

0%

EN NIVEAU O (pas d'accessibilité)

# LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

# CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE EN FRANCE

'année 2016 a bien sûr été marquée par deux événements politiques majeurs : le "Brexit" au Royaume-Uni et l'élection de Donald Trump aux USA, qui ont rebattu les cartes des prévisions jusqu'alors établies. Face à ces évènements, la croissance européenne subit aujourd'hui un environnement mondial qui, sans être défavorable, est très incertain.

En France, la croissance du PIB s'établit à 1,1%. Cette performance décevante de l'économie française en 2016 est imputable au trou d'air du milieu d'année, marqué notamment par les grèves, les attentats et les inondations.

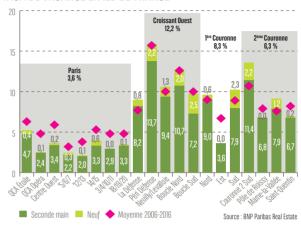
En 2017, malgré le rebond de l'activité fin 2016, qui devrait se prolonger au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, nous restons prudents quant aux perspectives de la croissance française (+1,3% selon les dernières estimations des économistes de BNP Paribas).

# LE MARCHÉ DES BUREAUX EN ÎLE-DE-FRANCE

Avec plus de 2,4 millions de m² commercialisés sur l'ensemble de l'année 2016, les volumes placés affichent une hausse de 7% par rapport à la même période en 2015 et restent supérieurs à la moyenne décennale qui s'établit à près de 2,3 millions de m². Cette belle performance s'explique notamment par le dynamisme des transactions de plus de 5 000 m² (+23% sur un an).

Le taux de vacance des bureaux en Île-de-France aura enregistré une baisse significative, passant en un an de 7,4% à 6,7% (au 1er janvier 2017). Le plus fort recul de l'offre s'observe dans la capitale avec un taux de disponibilité de seulement 3,5%. Cela entraîne une hausse notable des loyers parisiens, en particulier dans le Quartier Central des Affaires (QCA) (+9% en moyenne depuis deux ans) qui enregistre également les mesures d'accompagnement les plus modérées (16%). À l'inverse, puisque les niveaux d'offre demeurent particulièrement élevés dans le Croissant Ouest (12,2%), les loyers faciaux évoluent peu et les franchises restent élevées.

#### TAUX DE VACANCE EN ÎLE-DE-FRANCE

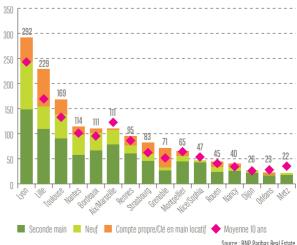


# LE MARCHÉ DES BUREAUX EN RÉGIONS

Après un excellent 1<sup>er</sup> semestre, le marché des bureaux en Régions poursuit sa belle dynamique et franchit la barre des 1,5 millions de m² placés sur l'ensemble de l'année 2016. C'est seulement la 2ème fois que le volume des transactions dépasse ce seuil symbolique. Cela représente une hausse de 8% par rapport au volume de 2015 et de 15% par rapport à la moyenne 10 ans.

Plusieurs autres villes enregistrent des niveaux de transactions records en 2016. Avec 292 000 m², Lyon conserve sa place de 1er marché régional. En hausse de 7%, le marché lyonnais réalise sa meilleure performance. Il est suivi par Lille qui surperforme cette année avec 228 000 m², soit une hausse de 35% sur un an. Toulouse complète le podium avec 169 000 m², soit une progression de 45% entre 2015 et 2016.

#### TRANSACTIONS OF BURFAUX FN RÉGIONS



Néanmoins, l'offre à un an en régions est en légère hausse, à 2,5 millions de m², un niveau haut au regard des dix dernières années. L'offre de seconde main progresse aussi (de 3%) pour atteindre les 1,9 millions de m² disponibles. Le principal frein à l'écoulement de l'offre de seconde main est sa faible qualité.

Fait nouveau en 2016 : l'offre neuve augmente de manière significative. Avec une hausse de 16 % elle atteint les 627 200 m², conséquence du lancement de nombreux programmes.

Concernant les valeurs locatives sur l'ensemble des régions, elles restent stables dans les principaux marchés régionaux. D'un côté, les loyers sur les immeubles neufs progressent légèrement dans les marchés sous tensions ; de l'autre, les loyers sur les surfaces de seconde main sont en légère baisse. En valeur absolue, le loyer "prime" en régions est enregistré dans la tour Sky 56, sur le quartier de la Part-Dieu à Lyon à 295€/m² HT HC/m²/an.

# LE MARCHÉ DES COMMERCES EN FRANCE

En début d'année 2016, la progression du chiffre d'affaires du commerce de détail ralenti mais reste néanmoins positive (+0,9% en glissement annuel à la fin du 3ème trimestre 2016).

## > PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Le secteur habillement/mode ne parvient pas à retrouver son dynamisme et enregistre un fort repli en 2016 (-3,7% en glissement annuel).
- La restauration, à l'inverse, semble vouloir marquer une réelle reprise (+5,1% en glissement annuel après plusieurs années de baisse).
- L'alimentation en magasin spécialisé (boulangerie, boucherie, pâtisserie, poissonnerie, etc.) poursuit également sa bonne dynamique (+7,3% en glissement annuel à la fin 3ème trimestre 2016).

## > EMPLACEMENTS "PRIME"-

Les enseignes cherchent toujours à s'installer sur les emplacements n°1, tant à Paris que dans les métropoles régionales. Cette concentration de la demande implique une hausse des valeurs sur les axes prime.

- Les Champs-Elysées à Paris, véritable vitrine internationale des enseignes, culminent en tête avec un loyer "prime" de 22 000 €/m²/an.
- Cannes arrive en deuxième position avec un loyer "prime" qui se positionne à 7 000 €/m²/an. La présence de nombreuses marques de luxe le long du Boulevard de la Croisette et l'attrait de la French Riviera expliquent cette valeur élevée.
- Les grandes villes de province (Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse, Nice, Strasbourg,) en 3<sup>ème</sup> position affichent des valeurs "prime" supérieures à 2000 €/m²/an.

Les valeurs "prime" ont plutôt tendance à se renforcer alors que les autres emplacements, en particulier dans les villes moyennes, ont tendance à stagner, voire à baisser. Cette situation est particulièrement vraie pour les villes de taille moyenne dont le tissu commercial a tendance à s'effilocher.

# L'INVESTISSEMENT EN FRANCE

Avec plus de 31 milliards d'euros engagés en France en 2016, le marché de l'investissement en immobilier d'entreprise a connu une légère baisse (-2%) après une année 2015 record (pour rappel : 31,8 milliards d'euros). Le deuxième semestre a été particulièrement dynamique avec plus de 19 milliards d'euros investis ; le marché a ainsi retrouvé son rythme de croisière après un très faible début d'année 2016 et un quatrième trimestre 2015 record.

Les bureaux restent l'actif immobilier privilégié par les investisseurs : avec 17,8 milliards d'euros, ils représentent 58% des montants investis sur l'ensemble de l'année 2016. Les actifs de services se situent en deuxième position, dynamisés par la cession du portefeuille santé Gecimed acquis par Primonial pour 1,35 milliard d'euros. Fait nouveau, les commerces n'arrivent qu'en troisième position avec 16% des volumes investis (4,9 milliards d'euros).

Les taux de rendement "prime" continuent à diminuer dans les principaux secteurs géographiques. Le taux "prime" des bureaux dans le QCA, s'établit aujourd'hui à 3,15%. En régions, même constat, Lyon, 1er marché régional ; affiche un taux de rendement "prime" à 4,00% aujourd'hui. En commerce de pied d'immeuble, le taux avoisine les 2,75%. Enfin, en logistique urbaine, une contraction des taux s'est également produite et le taux "prime" s'établit aujourd'hui à 5,50%.

#### PRÉVISIONS 2017

La remontée des taux obligataires devrait permettre un épuisement de la baisse des taux de rendement "prime" d'ici fin 2017, notamment dans Paris QCA, qui devrait connaître un point bas à 3 %. En régions, de nouvelles compressions de taux pourraient encore avoir lieu. Sous l'hypothèse d'une remontée modérée des taux longs obligataires français en 2017 (1,45 %), le "spread" entre le taux "prime" Paris QCA et l'OAT 10 ans serait encore suffisant (155 points de base contre 150 points de base en moyenne historique) pour protéger d'une hausse des taux immobiliers.

# LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

#### > LE PATRIMOINE —

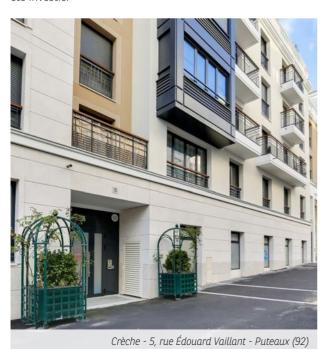
#### **ÉVOLUTION**

#### **ACQUISITIONS**

Conformément à sa stratégie, votre SCPI a investi, au cours de cette année, dans deux actifs : un commerce alimentaire à Boulogne Billancourt (92) pour un volume de 5,32 M€ acte en mains, exploité par Franprix, et une crèche (locaux dits "ERP") à Puteaux (92) pour un volume de 1,78 M€ acte en mains. Ces investissements ont été réalisés par fonds propres. Ils ont permis le réemploi des arbitrages réalisés.

| Adresse  | Surface<br>(m²) | Nature    | Prix net<br>acheteur (M€) |
|--|-----------------|-----------|---------------------------|
| Boulogne-Billancourt<br>(92) - 60/62, rue<br>Marcel Bontemps | 570             | Commerces | 5,32                      |
| Puteaux (92) - 5, rue<br>Edouard Vaillant                    | 307             | Crèche    | 1,78                      |
| TOTAL  | 877             |           | 7,10                      |

Avec ces acquisitions, la totalité des capitaux de votre SCPI a été investie.



#### CESSIONS

Dans un souci de rationalisation du patrimoine de votre SCPI, Soprorente a poursuivi sa politique d'arbitrage des actifs ne répondant plus à la stratégie mise en place ou ne répondant plus à la demande des utilisateurs, que ce soit en termes de localisation ou de prestations techniques.

Dans ce cadre, l'actif du Métropole à Villeneuve d'Ascq (59) a été vendu début 2016, au prix de 3,45 M€. Cet actif était entièrement vacant et ne présentait plus de perspective de valorisation dans son usage de "bureaux".

| Adresse                                     | Surface<br>(m²) | Nature  | Prix net<br>acheteur (M€) |
|---|-----------------|---------|---------------------------|
| Villeneuve d'Ascq (59)<br>Le Métropole      | 4 764           | Bureaux | 3,45                      |
| Nice (06) - 59/51,<br>Boulevard Victor Hugo | 53              | Bureaux | 0,15                      |
| TOTAL                                       | 4 817           |         | 3,60                      |



Avenue du Général de Lattre de Tassigny - Fontenay-sous-bois (94)

#### RÉPARTITION DU PATRIMOINE IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2016 (EN % DES VALEURS VÉNALES)

En termes de typologie, la répartition des 26 actifs qui composent le patrimoine de la SCPI a nettement évolué sur ces dernières années. Les commerces représentent maintenant 40% du patrimoine, la part des bureaux, bien que toujours majoritaire, ne représente plus que 57%.

En termes de positionnement géographique, votre SPCI s'est également renforcée sur Paris et la région parisienne qui représentent désormais près de 62% du patrimoine (en valeur vénale).

|                   | Bureaux | Commerces | Locaux d'activité | Total  |  |
|-------------------|---------|-----------|-------------------|--------|--|
| Paris             | 7,79%   | 19,13%    | -                 | 26,92% |  |
| Région Parisienne | 19,72%  | 11,65%    | 3,32%             | 34,69% |  |
| Province          | 29,51%  | 8,88%     | -                 | 38,39% |  |
| TOTAL             | 57,02%  | 39,66%    | 3,32%             | 100%   |  |

#### **EXPERTISES IMMOBILIÈRES ET VALORISATION DE LA SCPI**

La valeur vénale du patrimoine de la SCPI Soprorente, au 31 décembre 2016, s'élève à 64 784 000 € hors droits, soit une hausse de 10,72 % par rapport à 2015, du fait notamment des acquisitions réalisées.

À périmètre constant, la hausse des valeurs d'expertise par rapport au 31 décembre 2015 représente 4,12%.

Les valeurs locatives de marché, stables, voire légèrement baissières (d'autant que l'évolution annuelle des indices, sur lesquels les loyers sont indexés, est pratiquement nulle) ne sont pas le contributeur à la valorisation des actifs. Deux éléments principaux expliquent la progression ci-dessus : l'importance des liquidités prêtes à s'investir sur le marché de l'immobilier, créant une tension à la baisse sur les taux de rendement et, le cas échéant, l'amélioration du taux d'occupation des actifs qui génère assez mécaniquement une valorisation de l'actif.

Les plus fortes hausses sont concentrées sur les actifs de Levallois (92) rue Kléber (+17%), Vanves (92) rue Jean Jaurès (+21%), et Paris 14ème (75) avenue du Maine (+17%), où l'effet contraction des taux de rendement a joué pleinement, y compris pour l'actif de Levallois, malgré la vacance des locaux.

Le Descartes, à Noisy-le-Grand (93), enregistre une baisse de 5%, qui s'explique par une baisse du taux d'occupation (départ partiel du C.E.E), ainsi que par des prestations techniques en deçà des attentes du marché.

Après prise en compte des autres actifs de la SCPI et de ses dettes, les valeurs de réalisation et de reconstitution s'établissent à :

|                          | 31/12/2015<br>en M€ | 31/12/2015<br>en €/part | 31/12/2016<br>en M€ | 31/12/2016<br>en €/part | Variation<br>en €/part | Variation<br>en % |
|--------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|-------------------|
| Valeur de réalisation    | 63,0                | 261,16                  | 65,54               | 271,67                  | +10,51                 | +4,02             |
| Valeur de reconstitution | 74,2                | 307,41                  | 77,70               | 322,07                  | +14,66                 | +4,77             |

#### SITUATION LOCATIVE

#### TAUX D'OCCUPATION FINANCIER (TOF)

Nombre d'immeubles : 26 (détenus en direct).

Votre SCPI a enregistré, en 2016, cinq signatures de baux représentant 267 K€ de loyer annuel et 4 congés reçus, représentant 750 K€.

|   | Moyenne<br>2015 | 2016 T1 | 2016 T2 | 2016 T3 | 2016 T4 | Moyenne<br>2016 |
|---|-----------------|---------|---------|---------|---------|-----------------|
| Taux d'occupation financier "ASPIM"                 | 82,65%          | 93,59%  | 89,30%  | 89,18%  | 90,15%  | 90,52%          |
| Locaux loués en franchise de loyer                  | 5,01%           | 4,30%   | 4,32%   | 0,59%   | 0,35%   | 2,37%           |
| Locaux vacants en travaux ou sous promesse de vente | 10,43%          | 0,00%   | 0,00%   | 0,00%   | 0,00%   | 0,00%           |
| Locaux disponibles à la location                    | 1,91%           | 2,11%   | 6,39%   | 10,23%  | 9,50%   | 7,11%           |
| TOTAL   | 100%            | 100%    | 100%    | 100%    | 100%    | 100%            |
| TOF BRUT  | 87,66%          | 97,89%  | 93,61%  | 89,77%  | 90,50%  | 92,89%          |



Malgré ces mouvements de libérations sur 2016, le taux d'occupation financier «ASPIM» moyen sur l'année 2016 a atteint 90,5%, soit une progression de près de 9% par rapport à 2015 (82,7%).

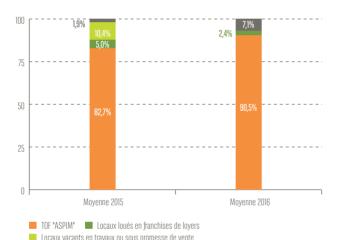
Ceci s'explique par la vente de l'actif du Métropole à Villeneuve d'Ascq (59), qui était 100% vacant, mais également par la relocation de surfaces vacantes à La Garde Grand Var (83) ou Fontenay-sous-bois (94).

Les locaux disponibles à la location ont enregistré une forte hausse, au 3ème trimestre 2016, du fait de la libération de la rue Kléber à Levallois (92). Le réajustement à la baisse de la vacance, au cours du dernier trimestre résulte de la relocation de petites surfaces sur Aix en Provence (13) Parc d'Ariane, et sur La Garde (83) Centre Grand Var.

À noter que les mesures d'accompagnement (franchises, paliers, etc...) sont en diminution sur 2016, puisqu'elles n'ont représenté que 2,4% des loyers de la SCPI contre 5,0% en 2015.

#### TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

Locaux disponibles à la location





#### **PRINCIPAUX CONGÉS DE 2016**

Les congés reçus ont porté sur des baux générant un loyer annuel total de 750 K€.

En 2016, le locataire de l'actif de Noisy le Grand (93) - Le Descartes a libéré 2 752 m² mais s'est réengagé sur 1 914 m², pour une durée ferme de 5 ans. Ce mouvement s'est opéré en contrepartie d'une baisse de loyer et de mesures d'accompagnement. Compte tenu des caractéristiques de cet actif, cette négociation permet de pérenniser ses revenus locatifs. Votre SCPI a également enregistré le congé du locataire de la rue Kléber à Levallois (92). Il a libéré entièrement l'immeuble au cours du 3ème trimestre 2016 (1 252 m²). Cette vacance représente plus de 6% des loyers potentiels de la SCPI.

| Adresse   | Surface<br>(m²) | Nature  | Locataire                         |
|---|-----------------|---------|-----------------------------------|
| Noisy le Grand (93)<br>29, Promenade Michel<br>Simon              | 2 752           | Bureaux | Le Centre d'Etudes<br>de l'Emploi |
| Levallois (92)<br>Rue Kléber                                      | 1 252           | Bureaux | Compagnie du Taxi                 |
| Aix-en-Provence (13)<br>11, Avenue de la<br>Grande Thumine        | 287             | Bureaux | Phytorus                          |
| Fontenay-sous-bois<br>(94) 184, Avenue du<br>Maréchal de Tassigny | 300             | Bureaux | Euro Econ'home                    |

#### **PRINCIPALES LOCATIONS 2016**

Les principales relocations réalisées en 2016 représentent un loyer annuel cumulé de 267 K€. 5 sites sont concernés.

Suite à celles-ci, les actifs de La Garde Grand Var (83) et Fontenay sous-bois (94) sont désormais occupés à 100%. Le parc d'Ariane à Aix en Provence (13) est quant à lui occupé à près de 92%.

| Adresse   | Surface<br>(m²) | Nature  | Locataire                           |
|---|-----------------|---------|-------------------------------------|
| Noisy-le-Grand (93)<br>29, Promenade Michel<br>Simon              | 1 914           | Bureaux | Le Centre d'Etudes<br>de l'Emploi   |
| Fontenay-sous-Bois<br>(94) 184, Avenue du<br>Maréchal de Tassigny | 299             | Bureaux | Rdynamik                            |
| Aix-en-Provence (13)<br>11, Avenue de la<br>Grande Thumine        | 220             | Bureaux | Société Financière<br>de Pontarlier |
| Aix-en-Provence (13)<br>11, Avenue de la<br>Grande Thumine        | 234             | Bureaux | L'Atelier de<br>l'Environnement     |
| La Garde (83)<br>Centre d'affaires<br>Grand Var                   | 107             | Bureaux | Isis Global<br>Solutions            |

#### RÉPARTITION DES RISQUES LOCATIFS (EN % DES LOYERS)

Une double approche est normalement présentée afin de mettre en exergue la répartition des risques locatifs.

La première approche vise à identifier le risque locatif par le bail, en présentant le poids des 5 principaux baux en termes de revenus potentiels de la SCPI.

La seconde approche met en avant le risque de contrepartie par locataire. Elle mesure le risque de la SCPI en cas de sérieuses difficultés économiques d'une enseigne ou d'un locataire titulaire de plusieurs baux à des adresses différentes.

Au 31 décembre 2016, les principaux locataires sont également titulaires des principaux baux.

Les 10 principaux locataires concentrent 41% des revenus potentiels de la SCPI Soprorente.

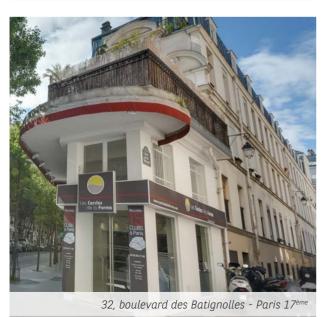
Les deux premiers sont But et Franprix.

Le groupe But représente 5,8% des loyers ; il occupe l'actif situé à Vineuil (41) dans le cadre d'un bail ferme à échéance 2023.

La SCPI Soprorente présente une mutualisation satisfaisante des risques locatifs avec des locataires qualitatifs (enseignes nationales reconnues ou administrations).

#### 10 PRINCIPAUX LOCATAIRES

| But International - Vineuil (41)                        | 5,8%   |
|---|--------|
| Sogiboulogne (Franprix)                                 | 5,6%   |
| Boulogne-Billancourt (92)                               | 3,070  |
| Communauté Urbaine de Bordeaux                          | 4.8%   |
| Le Haillan (33)   | 4,0 /0 |
| Université Panthéon Assas - Paris 2 <sup>ème</sup> (75) | 3,9%   |
| GFI Informatique - Lille (59)                           | 3,9%   |
| Vitogaz France - La Défense (92)                        | 3,8%   |
| CAF 93 - Noisy-le-Grand (93)                            | 3,8%   |
| CDF Fitness - Paris 17 <sup>ème</sup> (75)              | 3,4%   |
| Le Centre d'Etudes de l'Emploi                          | 3.2%   |
| Noisy-le-Grand (93)                                     | 3,2 /0 |
| DCFN - Lille (59)                                       | 3,0%   |
| TOTAL   | 41,2%  |



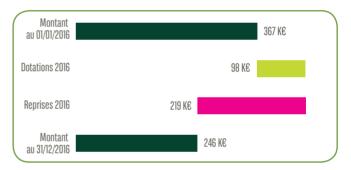
# PERCEPTION DES LOYERS DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES

#### **PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

La provision pour créances douteuses diminue de 121 K  $\!\!\!\!\!\in$  sur un an, en raison :

- des dotations de 98 K€ comptabilisées au cours de l'exercice, en application des règles de dépréciation des créances échues depuis plus de 3 mois. Suite à une contestation relative à l'assujettissement au paiement de la taxe sur les bureaux, 48 K€ ont été provisionnés en 2016 sur l'immeuble de la rue Charcot à Paris 13ème. Le règlement de la question avec l'administration fiscale devrait normalement, sur présentation du justificatif, déclencher la régularisation par le locataire.
- des reprises de dépréciation, de 177 K€, correspondant à des recouvrements, notamment sur Levallois (92), où l'intégralité des impayés ont été recouvrés;
- des reprises de dépréciation pour 42 K€, correspondant au passage en perte de créances non recouvrables.

#### DÉPRÉCIATION DE CRÉANCES DOUTEUSES



#### **PRINCIPAUX CONTENTIEUX**

Les principaux impayés et contentieux locatifs concernent les actifs suivants :

| Montant | Commentaires   |
|---------|--|
| 54 K€   | Retard de paiement<br>Echéancier non<br>respecté<br>Procédure en cours |
| 52 K€   | Locataire en<br>liquidation Judiciaire                                 |
| 47 K€   | Contestation paiement taxe sur les bureaux                             |
| 43 K€   | Contestation de charges  |
| 50 K€   | Soit une moyenne<br>d'environ 4500 €/ par<br>contentieux               |
|         | 54 K€<br>52 K€<br>47 K€<br>43 K€                                       |

#### **LES TRAVAUX**

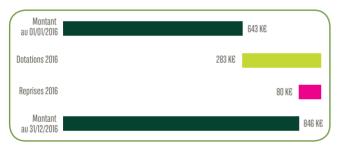
#### PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS EN 2016

Au cours de cet exercice, la dotation à la provision pour grosses réparations s'est élevée à 283 K€, correspondant à un taux de 6% des loyers potentiels. Des travaux ont été engagés et financés uniquement par prélèvement sur la dotation de l'exercice, à hauteur de 80 K€.

Ces travaux sont détaillés dans le tableau présenté ci-après :

| Immeuble                    | Montant | Commentaires          |
|-----------------------------|---------|-----------------------|
| La Garde (83)               | 33 K€   | Rénovation            |
| Centre d'affaires Grand Var | 22 VE   | de bureaux            |
|                             |         | Rénovation des        |
| Paris 12 <sup>ème</sup>     | 19 K€   | ascenseurs            |
| Rue Diderot                 | 13 NE   | (Appels de fonds      |
|                             | •       | copropriété)          |
| Paris 17 <sup>ème</sup>     | 11 K€   | Travaux d'étanchéité  |
| Bd des Batignolles          | II WE   | (Travaux copropriété) |
| Fontenay-sous-bois (94)     | 10 K€   | Rénovation des        |
| Av du Maréchal de Tassigny  | IO VE   | parties communes      |
| Autres                      | 7 K€    |                       |

#### PROVISION POUR GROSSES RÉPÉRATIONS





#### **ENDETTEMENT ET LEVIER**

#### Votre SCPI n'a pas recours à l'endettement bancaire.

La directive 2011/61/UE - dite Directive AIFM - a introduit deux nouvelles mesures portant sur la notion de levier. L'effet de levier désigne l'utilisation de l'endettement pour augmenter la capacité d'investissement et son impact sur la rentabilité des capitaux investis. Le règlement délégué EU 231/2013 du 19 décembre 2012 (articles 7 et 8) indique que le levier AIFM doit être calculé selon deux méthodes distinctes : la première est dite "brute", et la seconde est dite "de l'engagement".

Les leviers AIFM expriment le rapport entre l'exposition au risque du véhicule constituée de son actif, brut du levier (endettement et instruments dérivés), d'une part, et la valeur de réalisation pour une SCPI, d'autre part.

L'exposition calculée selon la méthode brute exclut la trésorerie à l'actif de la SCPI et intègre la valeur absolue de l'ensemble des instruments dérivés conclus par le fonds.

L'exposition calculée selon la méthode de l'engagement inclut la trésorerie à l'actif de la SCPI et prend en compte les effets de compensation pouvant exister entre les actifs du véhicule et les instruments dérivés conclus pour réduire l'exposition au risaue.

Au 31 décembre 2016, les niveaux de leviers AIFM de votre SCPI s'élèvent respectivement à 95% selon la méthode brute et à 100% selon la méthode de l'engagement.

À titre de comparaison, le levier AIFM calculé selon la méthode de l'engagement d'une SCPI qui n'a pas recours à l'endettement, est égal à 100%, reflétant ainsi une exposition neutre. À l'inverse, un levier supérieur à 300% est considéré comme important par le régulateur.



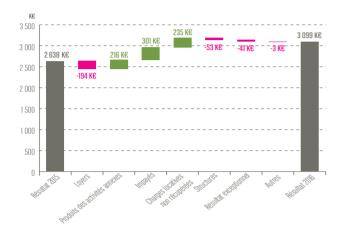
# > LE RÉSULTAT ET LA DISTRIBUTION

#### RÉSULTAT

Le résultat net de votre SCPI a progressé de plus de 17% par rapport à 2015 pour atteindre 3 099 K€ en 2016.

Cette amélioration est le résultat notamment de la hausse sensible du taux d'occupation financier (TOF) et de la contraction du montant des charges non récupérées, comme détaillé ci-après :

#### ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET ENTRE 2015 ET 2016



#### Loyers et produits annexes :

- (i) Les produits annexes sont en nette hausse (+216 K€) suite notamment à l'encaissement d'une indemnité d'occupation précaire du locataire de l'immeuble de la rue Kléber à Levallois (92) dans le cadre de la procédure contentieuse, et à l'encaissement de diverses indemnités de remise en état facturées aux locataires sortants.
- (ii) Les loyers, quant à eux, ont diminué de près de 4% (-194 K€). La diminution des loyers s'explique notamment par le départ du locataire de Levallois (92), soit -390 K€ par an de loyer, et du locataire de Noisy-le-Grand (93) sur une partie des surfaces occupées (-85 K€ par an).

Ces baisses de revenus ont été en partie compensées par la fin de la période de franchise de loyer accordée à certains locataires (notamment à Paris 12ème Rue Diderot (+110 K€ par an) et Tour Franklin à La Défense (+53 K€ par an) et par les loyers générés par l'acquisition de l'actif de Boulogne-Billancourt (+143 K€ par an).

Impayés: Une forte baisse des impayés a été enregistrée au cours de l'exercice, principalement due au recouvrement des impayés du locataire de Levallois (92). Ainsi en 2016, l'impact net des impayés, correspondant à la différence entre la dotation 2016 (-98 K€) et les recouvrements de l'année (+177 K€), est positif (+79 K€), alors qu'en 2015, il était de -222 K€, soit un écart total de 301 K€ apparaissant ci-dessus.

Charges locatives non récupérées : La cession du Métropole à Villeneuve-d'Ascq (59), qui était vacant, génère une économie pour la SCPI de 137 K€ de charges non récupérables et de 86 K€ de taxe foncière non récupérable en 2016.

Les honoraires de commercialisation sont également en diminution sur 2016 (en 2015, commercialisation de l'immeuble Rue Diderot à Paris 12ème).

Charges de structure : Du fait de la hausse des honoraires de dépositaire et des honoraires de gérance (en raison de la hausse des recettes locatives), celles-ci progressent de 53 K€ sur 2016.

Résultat exceptionnel : En 2016, il n'y a pas eu de résultat exceptionnel significatif contrairement à 2015, où un certain nombre de dégrèvements de taxes foncières avaient été comptabilisés.

#### **DISTRIBUTION**

Le résultat net de l'exercice 2016 par part s'est élevé à 12,85 €, contre 10,93 € au titre de l'exercice précédent. Dans ce contexte, il a été distribué 14,50 € par part aux associés, dont 2,50 € versés au titre de la plus-value immobilière. Le report à nouveau a ainsi été doté de 0,84 € par part.

Au 31 décembre 2016, le solde du compte plus ou moins-value s'élève à 7,34 € par part.

DISTRIBUTION 2016 (par part)

# 12.00€

DONT REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS (par part)

PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX (15.5 %)

PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRE À LA SOURCE À TITRE D'ACOMPTE SUR L'IR\* ET PRÉLÈVEMENT SOCIAUX (39.5 %)

\*Sauf cas de dispense justifié

DISTRIBUTION DE PLUS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMEUBLES (par part) 2,50€



# > LE CAPITAL ET LE MARCHÉ DES PARTS

#### **CAPITAL AU 31/12/2016**

| Montant      | Nombre de parts | Nombre d'associés |
|--------------|-----------------|-------------------|
| 36 912 015 € | 241 255         | 1 896             |

#### TRANSACTIONS RÉALISÉES EN 2016

| Nombre de parts échangées | Prix d'exécution moyen |
|---------------------------|------------------------|
| 3 940                     | 256 €                  |

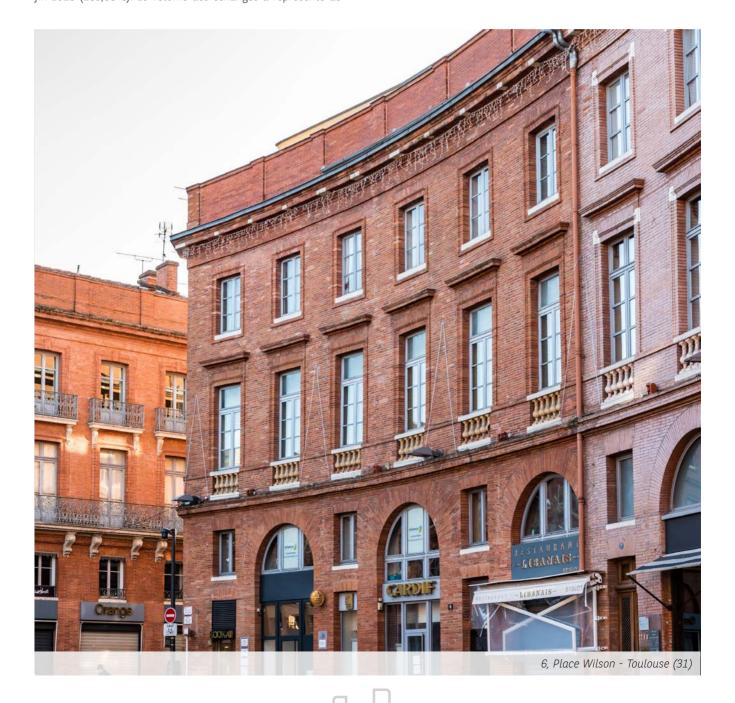
Le dernier prix d'exécution de l'année 2016 s'est établi à 292,35€ la part, soit une augmentation de 22% par rapport à fin 2015 (239,53 €). Le volume des échanges a représenté de

l'ordre de 1,63% des parts, en légère augmentation par rapport à l'année précédente (1%). Les parts inscrites à la vente ont trouvé preneur quasiment dans le mois de leur inscription.

À fin 2016, aucune part n'était en attente de cession.

#### **ORDRES EN COURS AU 31/12/2016**

| Nombre de parts<br>à la vente | En % du nombre<br>total de parts | à la vente depuis<br>plus d'un an<br>(en % du capital) |
|-------------------------------|----------------------------------|--|
| -                             | -                                | -  |



#### **ÉVOLUTION DU MARCHÉ SECONDAIRE DES PARTS**

| Année | Nombre de parts<br>cédées             | % par rapport<br>au nombre de parts<br>au 1er janvier | Délai moyen<br>d'exécution<br>d'une cession | Offre de cession<br>en suspens | Remuneration de<br>la Société de Gestion<br>sur les cessions<br>(en euros HT) |
|-------|---------------------------------------|---|---|--------------------------------|---|
| 2012  | 1 493                                 | 0,62%   | De l'ordre d'un<br>trimestre                | 3 678                          | 1 118   |
| 2013  | 2 887                                 | 1,20%   | NS  | 3 469                          | 2 410   |
| 2014  | 5 137                                 | 2,13%   | NS  | 1 361                          | 28 102*   |
| 2015  | 2 626                                 | 1,09 %  | NS  | 182                            | 28 231  |
| 2016  | 3 940                                 | 1,63%   | NS  | -                              | 40 326  |
|       | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |   |   |                                |   |

<sup>\*</sup>commission de cession validée par l'AGE du 4 juin 2014

#### **ÉVOLUTION DU PRIX DE LA PART**

|   | 2012                  | 2013                  | 2014                  | 2015                  | 2016                  |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Prix de souscription<br>ou d'exécution au 1er janvier | 250,00€               | 229,00€               | 223,00€               | 224,00€               | 239,53€               |
| Prix d'exécution moyen annuel                         | 242,00€               | 225,00€               | 224,00€               | 229,00€               | 256,00€               |
| Prix acheteur moyen correspondant <sup>(1)</sup>      | 268,00€               | 249,00€               | 245,95€               | 251,29€               | 281,00€               |
| Dividende versé<br>au titre de l'année                | 15,20€ <sup>(3)</sup> | 15,20€ <sup>(3)</sup> | 14,50€ <sup>(3)</sup> | 14,50€ <sup>(3)</sup> | 14,50€ <sup>(4)</sup> |
| Rentabilité de la part en % <sup>(2)</sup>            | 5,67%                 | 6,10%                 | 5,90%                 | 5,77%                 | 5,16%                 |
| Report à nouveau cumulé par part                      | 7,01€                 | 7,06€                 | 6,88€                 | 5,82€                 | 6,66€                 |

<sup>(1)</sup> Pour mémoire, le prix d'exécution est augmenté des droits de 5% et de la commission de cession.



<sup>(2)</sup> Dividende versé au titre de l'année rapporté au prix acheteur moyen constaté sur la même année.

<sup>(3)</sup> Dont un montant de 2,50 € par part au titre de la distribution de plus-values immobilières réalisées.

<sup>(4)</sup> Comprenant 2,50 € de plus-value versée dans les conditions décidées en assemblée du 3 juin 2016.

## > LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE —

#### Provision pour Gros Entretien (PGE)

À compter du 1er janvier 2017, le règlement ANC n°2016-03 du 15 avril 2016 relatif aux règles comptables applicables aux Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) devient le cadre de référence des SCPI et remplace le règlement CRC n°99-06 du 23 juin 1999. Dans le cadre applicable jusqu'au 31 décembre 2016, les SCPI constituaient des provisions pour grosses réparations (PGR) afin de maintenir en bon état le patrimoine immobilier locatif. Cette PGR était calculée en fonction d'un pourcentage appliqué sur le montant HT des loyers, tout en contrôlant que le budget des travaux à effectuer soit couvert par la provision ainsi constituée.

À compter du 1er janvier 2017, le nouveau Plan Comptable instaure la mise en place d'une provision pour gros entretien (PGE) qui sera constituée immeuble par immeuble sur la base d'un plan pluriannuel sur cinq ans. Les dépenses de gros entretiens sont "les dépenses qui interviennent à l'occasion de programmes pluriannuels et ont pour seul objet de maintenir en l'état le parc immobilier de la SCPI et ainsi de vérifier le bon état de fonctionnement des installations ou d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement".

Par ailleurs, les dépenses ou les coûts qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif, comme les dépenses courantes d'entretien et de maintenance, sont comptabilisées en charges.

Ainsi, conformément à l'article 170-2 du nouveau règlement, le stock de la provision pour grosses réparations s'élevant à 846 K€ à fin 2016, sera affecté en report à nouveau dès l'ouverture de l'exercice 2017.

# > L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Outre l'approbation des comptes annuels et les autorisations de contracter des emprunts, les associés sont appelés à s'exprimer sur :

- la distribution d'une partie du solde créditeur du poste plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immeubles,
- la nomination de six membres du Conseil de Surveillance suite à l'échéance de leurs mandats lors de la prochaine assemblée:
- · la nomination du Commissaire aux comptes titulaire ;
- le non renouvellement du Commissaire aux comptes suppléant et son non remplacement.



#### ÉVOLUTION PAR PART DES RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EN EURO)

| Année   | 2012  | % du total<br>des revenus | 2013  | % du total<br>des revenus | 2014  | % du total<br>des revenus | 2015  | % du total<br>des revenus | 2016  | % du total<br>des revenus |
|---|-------|---------------------------|-------|---------------------------|-------|---------------------------|-------|---------------------------|-------|---------------------------|
| REVENUS (1)   |       |                           |       |                           |       |                           |       |                           |       |                           |
| Produit activité immobilière                          | 20,78 | 97,00                     | 20,93 | 98,56                     | 17,42 | 97,49                     | 17,74 | 97,82                     | 16,93 | 94,08                     |
| Produits financiers avant prélèvement libératoire     | 0,09  | 0,40                      | 0,03  | 0,12                      | 0,15  | 0,86                      | 0,06  | 0,31                      | 0,00  | 0,00                      |
| Produits divers (2)                                   | 0,56  | 2,60                      | 0,28  | 1,32                      | 0,30  | 1,66                      | 0,34  | 1,87                      | 1,06  | 5,92                      |
| TOTAL REVENUS   | 21,42 | 100,00                    | 21,24 | 100,00                    | 17,87 | 100,00                    | 18,13 | 100,00                    | 18,00 | 100,00                    |
| CHARGES (1)   |       |                           |       |                           |       |                           |       |                           |       |                           |
| Commission de gestion                                 | 2,40  | 11,20                     | 2,31  | 10,86                     | 2,07  | 11,58                     | 1,87  | 10,32                     | 2,07  | 11,51                     |
| Autres frais de gestion                               | 0,55  | 2,58                      | 0,43  | 2,04                      | 0,46  | 2,55                      | 0,46  | 2,52                      | 0,56  | 3,10                      |
| Entretien du patrimoine<br>au cours de l'exercice     | 1,19  | 5,54                      | 2,44  | 11,51                     | 1,70  | 9,51                      | 1,38  | 7,62                      | 0,45  | 2,49                      |
| Charges locatives non récupérées                      | 3,90  | 18,23                     | 3,01  | 14,18                     | 2,94  | 16,45                     | 2,53  | 13,96                     | 1,56  | 8,66                      |
| SOUS TOTAL CHARGES EXTERNES                           | 8,04  | 37,54                     | 8,19  | 38,57                     | 7,16  | 40,09                     | 6,24  | 34,42                     | 4,64  | 25,76                     |
| AMORTISSEMENTS NETS                                   |       |                           |       |                           |       |                           |       |                           |       |                           |
| Patrimoine  | 0,02  | 0,09                      | 0,02  | 0,09                      | 0,02  | 0,11                      | 0,02  | 0,11                      | 0,00  | 0,02                      |
| Autres  | 0,00  | 0,00                      | 0,00  | 0,00                      | 0,00  | 0,00                      | 0,00  | 0,00                      | 0,00  | 0,00                      |
| PROVISIONS NETTES (3)                                 |       |                           |       |                           |       |                           |       |                           |       |                           |
| Pour travaux  | 0,61  | 2,83                      | -0,56 | -2,62                     | 0,23  | 1,28                      | 0,01  | 0,05                      | 0,84  | 4,67                      |
| Autres  | -0,63 | -2,92                     | 0,83  | 3,91                      | -1,36 | -7,61                     | 0,93  | 5,12                      | -0,33 | -1,81                     |
| SOUS TOTAL CHARGES INTERNES                           | 0,00  | 0,00                      | 0,29  | 1,38                      | -1,11 | -6,22                     | 0,96  | 5,28                      | 0,52  | 2,87                      |
| TOTAL CHARGES   | 8,04  | 37,54                     | 8,49  | 39,96                     | 6,05  | 33,87                     | 7,20  | 39,70                     | 5,15  | 28,64                     |
| RÉSULTAT COURANT                                      | 13,38 | 62,46                     | 12,75 | 60,04                     | 11,82 | 66,13                     | 10,93 | 60,30                     | 12,85 | 71,36                     |
| . Variation report à nouveau                          | 0,68  | 3,17                      | 0,05  | 0,24                      | -0,18 | -1,01                     | -1,07 | -5,89                     | 0,84  | 4,67                      |
| . Variation autres réserves                           |       |                           |       |                           |       |                           |       |                           |       |                           |
| . Revenus distribués avant prélèvement libératoire    | 12,70 | 59,29                     | 12,70 | 59,80                     | 12,00 | 67,14                     | 12,00 | 66,18                     | 12,00 | 66,67                     |
| . Revenus distribués après prélèvement<br>libératoire | 12,67 | 59,15                     | 12,69 | 59,77                     | 11,94 | 66,81                     | 11,97 | 66,04                     | 12,00 | 66,67                     |



<sup>(1)</sup> sous déduction de la partie non imputable à l'exercice, (2) y compris les produits exceptionnels, (3) dotation de l'exercice diminuée des reprises et augmentée des créances irrécouvrables.

#### DETTES À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE 2016 PAR DATE D'ÉCHÉANCE (EN EURO)

Conformément à l'article D 441-4 du Code de commerce, la société donne la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31/12/2016 par date d'échéance.

|                    |      |            | Dettes non        |                             | Dettes échues              |                          |
|--------------------|------|------------|-------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Nature / exercice  |      | Total      | Dettes non échues | Depuis moins<br>de 90 jours | Depuis plus<br>de 90 jours | Délais<br>conventionnels |
| DETTES COURANTES   |      |            |                   |                             |                            |                          |
| 2016               |      | 125 828,22 | 7 163,19          | 49 901,96                   | 68 763,07                  | 0,00                     |
| 2015               |      | 149 746,61 | 4 581,83          | 41 617,78                   | 103 547,00                 | 0,00                     |
| DETTES LITIGIEUSES |      |            |                   |                             |                            |                          |
| 2016               |      | 0,00       |                   |                             |                            |                          |
| 2015               |      | 0,00       |                   |                             |                            |                          |
| TOTAL              | 2016 | 125 828,22 | 7 163,19          | 49 901,96                   | 68 763,07                  | 0,00                     |
| TOTAL              | 2015 | 149 746,61 | 4 581,83          | 41 617,78                   | 103 547,00                 | 0,00                     |

Les dettes bénéficiant d'un délai conventionnel correspondent à la quote-part de commission d'arbitrage due à la Société de Gestion lors du remploi des fonds provenant de la vente.

#### **VALEURS DE LA SOCIÉTÉ 2016 (EN EURO)**

| VALEUR COMPTABLE (résultant du bilan)                           | Euro                    |
|---|-------------------------|
| Valeur comptable des immobilisations                            |                         |
| Nette de provisions   | 55 827 627,38           |
| Valeur nette des autres actifs                                  | 758 830,38              |
| Valeur comptable  | 56 586 457,76           |
| SOIT POUR UNE PART :  | 234,55                  |
| VALEUR DE RÉALISATION (résultant de l'expertise)                |                         |
| Valeur vénale (expertise)                                       | 64 784 000,00           |
| Valeur des autres actifs nette des non-valeurs                  | 758 830,38              |
| Valeur de réalisation   | 65 542 830,38           |
| SOIT POUR UNE PART :  | 271,67                  |
| VALEUR DE RECONSTITUTION (ce qu'il faudrait débourser pour reco | nstituer le patrimoine) |
| Valeur de réalisation   | 65 542 830,38           |
| Frais d'acquisition   | 4 698 330,00            |
|   | 70 241 160,38           |
| Commission de souscription                                      | 7 459 238,27            |
| Valeur de reconstitution  | 77 700 398,65           |
| SOIT POUR UNE PART :  | 322,07                  |



## **EMPLOI DES FONDS (EN EURO)**

|   | Total au<br>31 décembre 2015  | Durant<br>l'annee 2016    | Total au<br>31 décembre 2016  |
|---|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| (1) Fonds collectés   | 54 363 447,99                 | '                         | 54 363 447,99                 |
| (2) + Cessions d'immeubles  | 30 147 570,69                 | 3 118 905,59              | 33 266 476,28                 |
| +/- Value sur cessions d'Immeubles<br>- Distribution de la plus value | 6 952 450,84<br>-5 030 166,75 | 450 989,82<br>-603 137,50 | 7 403 440,66<br>-5 633 304,25 |
| (3) - Achat d'immeubles, agencements et aménagements                  | -82 958 327,64                | -7 102 252,75             | -90 060 580,39                |
| (4) - Frais d'acquisition (non récupérables)                          | -2 336 104,11                 | -6 200,00                 | -2 342 304,11                 |
| (5) + Amortissements des frais d'acquisition                          | 1 361 083,49                  |                           | 1 361 083,49                  |
| (6) - Prélèvement sur la prime de fusion                              | -186 397,22                   |                           | -186 397,22                   |
| (7) SOLDE   | 2 313 557,29                  | -4 141 694,84             | -1 828 137,55                 |

<sup>(1) :</sup> Hors commissions de souscription non encaissées par la SCPI (2) : Cessions d'immeubles = coût historique des immeubles (4) : Il s'agit uniquement des frais de notaire et d'enregistrement



# LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

# L'ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE

# LES SOURCES RÉGLEMENTAIRES

En tant que Société de Gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), BNP Paribas REIM France est soumise à des dispositions notamment légales et réglementaires strictes en matière de contrôle interne.

#### Quel cadre législatif, règlementaire et professionnel?

- le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, dans ses livres III et IV :
- l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire qui assure la transposition en droit français des volets gouvernance et contrôle interne de la Directive 2013/36/UE (directive CRD IV);
- les normes et procédures internes définies par la Société pour son activité, celles des associations professionnelles dont elle est membre (AFG et ASPIM), celles du groupe BNP Paribas;
- l'ensemble des procédures de Conformité de BNP Paribas REIM France et du groupe BNP Paribas.

# LES PRINCIPES D'ORGANISATION

Les principes d'organisation du dispositif de contrôle interne de BNP Paribas REIM France sont :

- l'exhaustivité du contrôle interne : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les activités de BNP Paribas REIM France, sans exception. Il s'étend à l'externalisation d'activités essentielles comme celles confiées aux Property Managers. Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des investigations conduites par l'Inspection Générale ou l'audit interne. Cette couverture exhaustive des activités et des risques est résumée dans une cartographie revue périodiquement;
- la responsabilité des opérationnels : une grande partie du Contrôle Permanent est intégrée dans l'organisation opérationnelle, sous la responsabilité directe des équipes opérationnelles et fonctionnelles. En effet, chaque responsable a, à son niveau, le devoir d'un contrôle efficace des activités placées sous sa responsabilité;
- la définition précise des fonctions et des tâches, notamment via la formalisation systématique de fiches de postes détaillées et l'évaluation de leur application au travers d'un entretien annuel d'évaluation:



Roman Blanquet, Risk Manager, et Olivier Derbez, RCCI BNP Paribas REIM France

- la séparation des tâches, notamment d'engagement et de contrôle : elle s'exerce particulièrement entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement, et leur contrôle ; elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions spécialisées indépendantes ainsi que par une séparation claire entre les acteurs du Contrôle Permanent et ceux du Contrôle Périodique ;
- la formalisation et la maintenance d'un corps de procédures. Ces procédures sont mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs au moyen d'une base informatique ;
- l'existence de systèmes de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de 1<sup>er</sup> niveau et 2<sup>ème</sup> niveau) et des contrôles périodiques (3<sup>ème</sup> niveau - audit interne ou inspection générale de BNP Paribas);
- la mise en place et les tests du plan de continuité d'activités (PCA).

# LE PILOTAGE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est piloté par le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI). Il veille à sa cohérence et son efficacité. Il est hiérarchiquement rattaché au président du Directoire de BNP Paribas REIM France et fonctionnellement au Directeur Conformité 2 OPC de BNP Paribas Real Estate.

La coordination de l'ensemble des questions relatives au contrôle interne et aux risques fait l'objet de présentations périodiques au Comité de contrôle interne et, par son intermédiaire, au Conseil de Surveillance de BNP Paribas REIM France.

# LES ACTEURS DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

# LES ACTEURS

#### DU CONTRÔLE PERMANENT

Les premiers acteurs du Contrôle Permanent sont :

 les opérationnels (qu'ils soient dans les activités commerciales, dans des rôles plus administratifs ou encore dans les fonctions supports). Ils exercent des contrôles directement sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables ;

- leur hiérarchie, qui exerce des contrôles, dans le cadre de procédures opérationnelles;
- plus spécifiquement, BNP Paribas REIM France a mis en place un dispositif de contrôle des risques immobiliers tout au long du cycle de vie du bien acquis. Ces contrôles permettent de s'assurer que les principaux risques immobiliers sont correctement encadrés (notamment les risques juridiques et techniques).

Ces contrôles (opérationnels et hiérarchie) sont désignés comme des contrôles permanents de premier niveau.

Le contrôle permanent de 2<sup>ème</sup> niveau ainsi que la fonction de conformité sont placés sous la responsabilité du RCCI. À ce titre, ce dernier s'assure de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et du dispositif de contrôle des risques.

En outre, il s'assure du respect de la Conformité des activités de la Société de Gestion qui se définit comme "le respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles". La Conformité s'articule notamment autour des thématiques suivantes :

- la primauté du respect de l'intérêt du client ;
- la prévention du blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme;
- · la prévention et la gestion des conflits ;
- l'Éthique professionnelle.

L'ensemble de ces thématiques sont reprises dans les procédures de Conformité et dans le code de déontologie s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs. Ces règles font l'objet d'une formation systématique en cas de mise à jour ou lors de l'arrivée de tout nouveau collaborateur de BNP Paribas REIM France.

# LES ACTEURS DU CONTRÔLE PÉRIODIQUE

Les contrôles périodiques (dits contrôles de 3<sup>ème</sup> niveau) sont exercés de manière indépendante par :

- les Inspecteurs de BNP Paribas qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe ;
- les Auditeurs internes de BNP Paribas Real Estate rattachés à l'Inspection Générale.

# LA GESTION DES RISQUES

BNP Paribas REIM France a mis en place les procédures adéquates pour identifier, mesurer et contrôler, pour chaque fonds géré, les risques financiers (liquidité, contrepartie, crédit et marché). Le suivi de la mise en œuvre de ces procédures est assuré par le Responsable de la gestion des risques, ce dernier étant indépendant des équipes opérationnelles.

Dans le cadre de la gestion de la liquidité, la Société de Gestion a mis en place un dispositif de suivi périodique intégrant notamment la réalisation de "stress-tests de liquidité", dans des conditions normales et exceptionnelles de marché, et de "stress-tests de marché". Ces stress-tests sont réalisés à minima annuellement pour chaque fonds, en prenant en compte certains paramètres tels que la nature juridique du fonds, les rachats potentiels de parts, les obligations liées aux passifs du fonds ou les contraintes liées aux investissements et cessions d'actifs immobiliers.

Les limites quantitatives et qualitatives fixées pour gérer les risques financiers ne font pas apparaître de dépassement ou de niveau de risque anormal à la clôture de l'exercice 2016 de votre SCPI

BNP Paribas REIM France a initié en 2016 une démarche de présentation du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques auprès des conseils de surveillance des SCPI, dont elle assure la gestion. Parmi les objectifs recherchés figurent la volonté de sensibiliser sur l'organisation mise en place par BNPP REIM France pour répondre aux exigences de protection des intérêts des épargnants, ainsi que sur les différentes thématiques faisant l'objet de contrôles réguliers.

# LA POLITIQUE DE RÉMUNERATION DE BNP PARIBAS REIM FRANCE

Conformément à la Directive AIFM 2011/61/UE du 08/06/2011 concernant les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs (GFIA), la Société de Gestion a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des FIA gérés.

Compte-tenu de l'analyse de ces fonctions, 23 collaborateurs ont été identifiés, en 2016, comme preneurs de risque.

BNP Paribas REIM France applique certains principes de proportionnalité prévus dans cette Directive, à savoir :

- la gouvernance : les décisions d'investissement et d'arbitrage immobilier sont prises de manière collégiale à travers la validation d'un comité d'investissement et d'un comité d'arbitrage et non à la seule initiative d'un gérant de FIA,
- la nature et la complexité de l'activité de la Société de Gestion : BNP Paribas REIM France gère exclusivement des produits non complexes : SCPI, OPCI, OPPCI et FIA par objet,
- le niveau de la rémunération variable des collaborateurs.

Le comité de rémunération, mis en place au niveau de BNP Paribas Real Estate, actionnaire de BNP Paribas REIM France, a pour mission d'apprécier les politiques et pratiques de rémunération et les incitations créées pour la gestion des risques. Il se tient au moins une fois par an. Le montant total des rémunérations versées par BNP Paribas REIM France pour l'exercice 2016 a représenté 8 447 340 € pour un effectif moyen de 133 ETP. BNP Paribas REIM France a consacré un budget de 31% (25% en rémunération fixe et 72% en rémunération variable) de la masse salariale aux preneurs de risques.

# LE RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Comme prévu, la cession de l'immeuble Métropole à Villeneuve d'Ascq début 2016 a fortement amélioré le taux d'occupation financier du parc immobilier de votre SCPI; il passe ainsi de 83,6% fin 2015 à 90,5% en mouenne en 2016.

Les conséquences ont été immédiates ; le bénéfice de l'exercice a retrouvé le niveau de l'année 2013 et la valeur de réalisation de la SCPI (patrimoine immobilier et autres actifs) a poursuivi sa hausse à plus de 271 € par part, malgré la distribution régulière de plus-values. De son côté, la valeur de la part sur le marché secondaire s'est appréciée de 22% sur l'année et a atteint 292,35 € fin 2016, un niveau sensiblement plus élevé que la valeur de réalisation qui reflète l'attrait de l'immobilier dans le contexte économique actuel.

Quant à la distribution, votre société a maintenu le niveau des montants distribués, soit 12,00 € au titre du dividende courant, complétés par le versement de plus-values à hauteur de 2,50 € par part comme vous l'avez décidé en juin 2016.

Votre Conseil vous recommande d'ailleurs de poursuivre cette politique de distribution raisonnée du stock de plus-values en 2017.

D'une façon générale, les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale ne soulèvent pas d'objections ; en particulier, le Conseil a pris connaissance des conventions règlementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes et approuve le texte de la  $4^{\text{ème}}$  résolution.

Le Conseil approuve l'affectation du résultat proposée dans la 5ème résolution. Ce résultat est légèrement supérieur aux acomptes trimestriels payés, qui ont totalisé 12,00 € par part. En accord avec la Société de Gestion, il est proposé de fixer le dividende versé au titre de l'exercice 2016 au niveau des acomptes, le surplus étant affecté au report à nouveau qui représentera désormais plus de 6 mois de distribution et permettra de faire face aux aléas futurs du marché locatif.

Le Conseil vous recommande également d'approuver la 6ème résolution qui prévoit la distribution complémentaire en 2017 d'une partie du stock de plus-values à hauteur de 2,50 € par part comme en 2016.

Les résolutions 15 et 16 relatives à la désignation des commissaires aux comptes n'appellent pas d'observation particulière.

La 17<sup>ème</sup> résolution concerne la désignation de membres du Conseil et ne saurait faire l'objet de recommandations quelconques.

Après cette revue des résolutions présentées à l'Assemblée Générale, quelques mots sur les activités du Conseil de Surveillance.

À la suite de l'Assemblée Générale du 3 juin 2016, le Conseil s'est réuni avec les dirigeants de la Société de Gestion pour examiner l'évolution de la situation des différents biens de la SCPI et notamment valider les arbitrages nécessaires, les 3 juin, 10 octobre et 5 décembre 2016, puis le 6 mars 2017; cette dernière réunion a été plus particulièrement consacrée à l'examen des comptes de l'exercice 2016 et à la préparation de l'Assemblée Générale.

En outre, la commission Patrimoine a poursuivi ses contacts réguliers avec les services de la Société de Gestion et la commission des affaires financières a examiné, en février 2017, les comptes de l'exercice 2016.

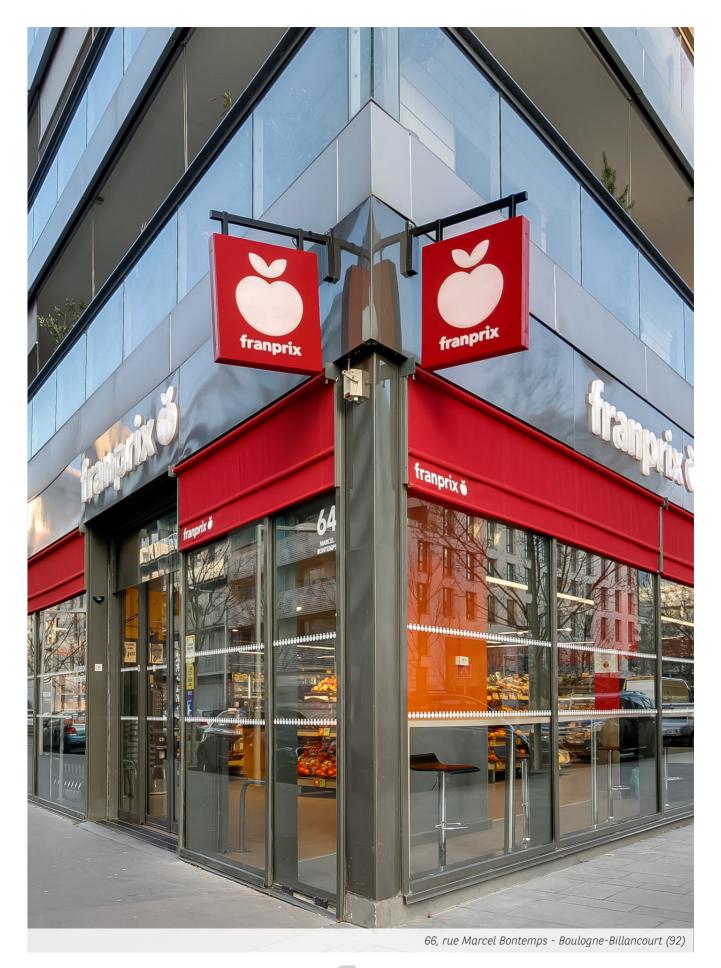
# **CONCLUSION**

Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes sociaux de la SCPI Soprorente présentés par la Société de Gestion pour l'exercice 2016 ainsi que les remarques formulées à leur sujet par la Commission des affaires financières. Il a approuvé ces comptes et considère que la distribution des revenus proposée est conforme aux intérêts des Associés et de la SCPI Soprorente.

Il a examiné, hormis la 17<sup>ème</sup> résolution qui concerne la désignation de membres du Conseil, les résolutions présentées par la Société de Gestion (résolutions 1 à 16 et 18) et vous recommande de les adopter.

Le Conseil de surveillance.





Myr

# LES RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### > RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

#### EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux associés.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la S.C.P.I.
   SOPRORENTE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- · la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Société de Gestion de votre société. Les valeurs vénales des immeubles, présentées dans ces comptes, ont été déterminées par la Société de Gestion sur la base d'expertises réalisées par la société Crédit Foncier Expertise, expert indépendant nommé par votre Assemblée Générale du 4 juin 2014. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moven d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Mes travaux sur les informations relatives à la valeur vénale des immeubles déterminée par l'expert indépendant ont consisté à en vérifier la concordance avec le rapport de l'expert. J'estime que l'intervention de l'expert indépendant et les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans l'annexe, votre société est soumise à des dispositions comptables spécifiques (avis n° 98-06 du CNC et règlement CRC n° 99-06).
   Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, je me suis assuré de la correcte application de ces dispositions en matière de principes comptables et de présentation;
- La méthode d'évaluation des provisions pour travaux est décrite en annexe. Je me suis assuré du caractère approprié et raisonnable de cette méthode et des modalités d'estimation retenues;
- Les immeubles détenus par la société ont fait l'objet d'une évaluation par un expert immobilier indépendant. Je me suis assuré de la concordance entre les valeurs estimées des immeubles communiquées par la Société de Gestion dans l'état du patrimoine et les valeurs vénales déterminées par l'expert immobilier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3 Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Société de Gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Villebon-sur-Yvette, le 5 avril 2017 Pascal LALBIE Commissaire aux comptes



# > RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

#### EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

Aux associés,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées visées par l'article L.214-106 du code monétaire et financier.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.214-106 du code monétaire et financier, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il m'appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L.214-106 du code de monétaire et financier relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

# Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article L.214-106 du code monétaire et financier, j'ai été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec la société BNP PARIBAS REIM FRANCE

#### ■ NATURE ET OBJET :

#### RÉMUNÉRATION DE LA GESTION

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, la Société de Gestion assure l'administration de votre société et la gestion de son patrimoine locatif. En contrepartie de ces prestations, votre société paye à la Société de Gestion une commission égale à 10% du montant des loyers facturés hors taxes, augmentés des impôts et taxes récupérés auprès des locataires, et des produits financiers nets.

**Modalités**: Le montant pris en charge par votre société s'est élevé, au titre de l'exercice 2016, à la somme de 496 341 euros hors taxes.

#### ■ NATURE ET OBJET :

#### RÉMUNÉRATION DE LA COLLECTE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de votre société, le remboursement des frais et honoraires liés aux souscriptions est égal à un forfait maximum de 8% hors taxes du prix de souscription des parts, prime d'émission incluse.

**Modalités**: Aucune rémunération n'a été perçue par la Société de Gestion au titre de la collecte des capitaux pour l'exercice 2016.

#### ■ NATURE ET OBJET :

#### HONORAIRES SUR RÉALISATION DE PARTS SOCIALES

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, la Société de Gestion perçoit des honoraires sur réalisation de parts sociales dans le cadre du marché secondaire. Ainsi, elle perçoit de tout cessionnaire une commission de cession de 4% hors taxes assise sur le montant de la transaction.

Modalités: Au titre de l'exercice 2016, sans impact sur le montant pris en charge par votre société, la Société de Gestion a perçu un montant de 40 327 euros hors taxes.

> Fait à Villebon-Sur-Yvette, le 5 avril 2017 Pascal LALBIE Commissaire aux comptes



# LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2016

|  | Au 31 décemb   | ore 2016  | Au 31 décemb  | ore 2015   |
|--|--|---|---|--|
|  | Valeurs<br>bilantielles  | Valeurs<br>estimées   | Valeurs<br>bilantielles   | Valeurs<br>estimées  |
| PLACEMENTS IMMOBILIERS ET TITRES, PARTS ET ACTIONS D   | ES ENTITÉS CONTROLÉES  | 3   |   |  |
| IMMOBILISATIONS LOCATIVES  | 56 673 759,13  | 64 784 000,00   | 52 684 964,09   | 58 514 000,00  |
| Terrains et constructions locatives  | 56 068 814,40  | 64 784 000,00   | 52 016 859,47   | 58 514 000,00  |
| Améliorations et agencements   | 604 944,73   | •   | 668 104,62  |  |
| PROVISIONS LIÉES AUX PLACEMENTS IMMOBILIERS  | -846 131,75  |   | -643 414,05   |  |
| Grosses réparations à répartir sur plusieurs exercices   | -846 131,75  |   | -643 414,05   |  |
| TITRES, PARTS, ACT. ET CRÉANCES RATT. STES CONTR.  |  |   |   |  |
| TOTAL  | 55 827 627,38  | 64 784 000,00   | 52 041 550,04   | 58 514 000,00  |
| TITRES, PARTS, ACT. ET CRÉANCES RATT. STES N.C.  TOTAL   |  | -   |   |  |
|  | -  | -   |   |  |
| TOTAL  | 9 780,56   | 9 780,56  | 9 714,18  | 9 714,11   |
| TOTAL  AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION   | <b>9 780,56</b><br>9 780,56  |   | <b>9 714,18</b><br>9 714,18   |  |
| AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS  Immobilisations financières   |  | 9 780,56  |   | 9 714,18   |
| TOTAL  AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS   | 9 780,56   | <b>9 780,56</b><br>9 780,56   | 9 714,18  | 9 714,18<br><b>2 475 970,6</b>   |
| AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS  Immobilisations financières  CRÉANCES   | 9 780,56<br><b>2 140 367,15</b>  | <b>9 780,56</b> 9 780,56 <b>2 140 367,15</b>  | 9 714,18<br><b>2 475 970,62</b>   | 9 714,18<br><b>2 475 970,6</b> 2<br>904 726,60   |
| AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS Immobilisations financières  CRÉANCES  Locataires et comptes rattachés   | 9 780,56 <b>2 140 367,15</b> 621 783,32  | <b>9 780,56</b> 9 780,56 <b>2 140 367,15</b> 621 783,32   | 9 714,18<br><b>2 475 970,62</b><br>904 726,60   | 9 714,18<br><b>2 475 970,6</b><br>904 726,60<br>556 163,98   |
| TOTAL  AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS Immobilisations financières  CRÉANCES  Locataires et comptes rattachés Locataires douteux   | 9 780,56 <b>2 140 367,15</b> 621 783,32 321 448,33   | <b>9 780,56</b> 9 780,56 <b>2 140 367,15</b> 621 783,32 321 448,33  | 9 714,18  2 475 970,62  904 726,60  556 163,95  | 9 714,18 <b>2 475 970,6</b> 904 726,60  556 163,99  -367 478,49  |
| AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS Immobilisations financières  CRÉANCES  Locataires et comptes rattachés  Locataires douteux  Dépréciations des créances douteuses   | 9 780,56 <b>2 140 367,15</b> 621 783,32 321 448,33 -245 872,50   | 9 780,56<br>9 780,56<br>2 140 367,15<br>621 783,32<br>321 448,33<br>-245 872,50   | 9 714,18  2 475 970,62  904 726,60  556 163,95  -367 478,49   | 9 714,18 <b>2 475 970,6</b> 904 726,60  556 163,99  -367 478,49  1 382 558,56  |
| AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS Immobilisations financières  CRÉANCES  Locataires et comptes rattachés Locataires douteux  Dépréciations des créances douteuses  Autres créances   | 9 780,56  2 140 367,15  621 783,32  321 448,33  -245 872,50  1 443 008,00  | 9 780,56<br>9 780,56<br>2 140 367,15<br>621 783,32<br>321 448,33<br>-245 872,50<br>1 443 008,00                                 | 9 714,18  2 475 970,62  904 726,60  556 163,95  -367 478,49  1 382 558,56   | 9 714,18  2 475 970,66  904 726,60  556 163,99  -367 478,49  1 382 558,50  37 183,00   |
| AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS Immobilisations financières  CRÉANCES  Locataires et comptes rattachés  Locataires douteux  Dépréciations des créances douteuses  Autres créances  Fournisseurs débiteurs  | 9 780,56  2 140 367,15  621 783,32  321 448,33  -245 872,50  1 443 008,00  4 418,07  | 9 780,56<br>9 780,56<br>2 140 367,15<br>621 783,32<br>321 448,33<br>-245 872,50<br>1 443 008,00<br>4 418,07                     | 9 714,18  2 475 970,62  904 726,60  556 163,95  -367 478,49  1 382 558,56  37 183,01                                      | 9 714,18  2 475 970,63  904 726,60  556 163,99  -367 478,49  1 382 558,50  37 183,00  47 986,09                                    |
| AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS Immobilisations financières  CRÉANCES  Locataires et comptes rattachés Locataires douteux  Dépréciations des créances douteuses  Autres créances  Fournisseurs débiteurs  Fournisseurs, avoirs à recevoir  | 9 780,56  2 140 367,15 621 783,32 321 448,33 -245 872,50 1 443 008,00 4 418,07 8 774,25  | 9 780,56 9 780,56 2 140 367,15 621 783,32 321 448,33 -245 872,50 1 443 008,00 4 418,07 8 774,25                                 | 9 714,18  2 475 970,62  904 726,60  556 163,95  -367 478,49  1 382 558,56  37 183,01  47 986,09                           | 9 714,18  2 475 970,66  904 726,60  556 163,99  -367 478,49  1 382 558,50  37 183,00  47 986,00  294 450,50                        |
| AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS Immobilisations financières  CRÉANCES  Locataires et comptes rattachés Locataires douteux Dépréciations des créances douteuses Autres créances Fournisseurs débiteurs Fournisseurs, avoirs à recevoir Créances fiscales  | 9 780,56  2 140 367,15  621 783,32  321 448,33  -245 872,50  1 443 008,00  4 418,07  8 774,25  108 002,20                        | 9 780,56 9 780,56 2 140 367,15 621 783,32 321 448,33 -245 872,50 1 443 008,00 4 418,07 8 774,25 108 002,20                      | 9 714,18  2 475 970,62  904 726,60  556 163,95  -367 478,49  1 382 558,56  37 183,01  47 986,09  294 450,51               | 9 714,18  2 475 970,62  904 726,60  556 163,99  -367 478,49  1 382 558,50  37 183,00  47 986,09  294 450,50                        |
| TOTAL  AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS Immobilisations financières  CRÉANCES  Locataires et comptes rattachés  Locataires douteux  Dépréciations des créances douteuses  Autres créances  Fournisseurs débiteurs  Fournisseurs, avoirs à recevoir  Créances fiscales  Débiteurs divers                               | 9 780,56  2 140 367,15  621 783,32  321 448,33  -245 872,50  1 443 008,00  4 418,07  8 774,25  108 002,20  1 322 255,03          | 9 780,56 9 780,56 2 140 367,15 621 783,32 321 448,33 -245 872,50 1 443 008,00 4 418,07 8 774,25 108 002,20 1 322 255,03         | 9 714,18  2 475 970,62  904 726,60  556 163,95  -367 478,49  1 382 558,56  37 183,01  47 986,09  294 450,51               | 9 714,18 9 714,18 9 714,18 2 475 970,62 904 726,60 556 163,95 -367 478,45 1 382 558,56 37 183,03 47 986,05 294 450,53 1 002 938,95 |
| AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION  ACTIFS IMMOBILISÉS Immobilisations financières  CRÉANCES  Locataires et comptes rattachés  Locataires douteux  Dépréciations des créances douteuses  Autres créances  Fournisseurs débiteurs  Fournisseurs, avoirs à recevoir  Créances fiscales  Débiteurs divers  Dépréciations des créances diverses | 9 780,56  2 140 367,15  621 783,32  321 448,33  -245 872,50  1 443 008,00  4 418,07  8 774,25  108 002,20  1 322 255,03  -441,55 | 9 780,56 9 780,56 2 140 367,15 621 783,32 321 448,33 -245 872,50 1 443 008,00 4 418,07 8 774,25 108 002,20 1 322 255,03 -441,55 | 9 714,18  2 475 970,62  904 726,60  556 163,95  -367 478,49  1 382 558,56  37 183,01  47 986,09  294 450,51  1 002 938,95 | 9 714,18  2 475 970,62  904 726,60  556 163,95  -367 478,45  1 382 558,56  37 183,03  47 986,05  294 450,53  1 002 938,95          |



| > ÉTAT DU PATRIMOINE (EN EURO) suite —  |                         |                     |                         |                     |
|---|-------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|
| 2 | Au 31 décembre 2016     |                     | Au 31 décembre 2015     |                     |
|   | Valeurs<br>bilantielles | Valeurs<br>estimées | Valeurs<br>bilantielles | Valeurs<br>estimées |
| DETTES                                  | -4 970 583,69           | -4 970 583,69       | -4 516 910,57           | -4 516 910,57       |
| Dettes financières                      | -807 525,74             | -807 525,74         | -757 277,25             | -757 277,25         |
| Dettes d'exploitation                   | -200 151,32             | -200 151,32         | -183 074,56             | -183 074,56         |
| Dettes diverses                         | -3 962 906,63           | -3 962 906,63       | -3 576 558,76           | -3 576 558,76       |
| Dettes fiscales                         | -135 326,32             | -135 326,32         | -136 260,60             | -136 260,60         |
| Locataires créditeurs                   | -1 265 075,06           | -1 265 075,06       | -1 411 766,29           | -1 411 766,29       |
| Associés, dividendes à payer            | -977 346,15             | -977 346,15         | -995 195,92             | -995 195,92         |
| Créditeurs divers                       | -1 585 159,10           | -1 585 159,10       | -1 033 335,95           | -1 033 335,95       |
| TOTAL                                   | 754 882,94              | 754 882,94          | 4 474 627,45            | 4 474 627,45        |
| COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF-PASSIF  |                         |                     |                         |                     |
| Charges constatées d'avance             | 3 947,44                | 3 947,44            | 18 555,63               | 18 555,63           |
| TOTAL                                   | 3 947,44                | 3 947,44            | 18 555,63               | 18 555,63           |
| CAPITAUX PROPRES COMPTABLES             | 56 586 457,76           |                     | 56 534 733,12           |                     |
| VALEUR ESTIMÉE DU PATRIMOINE            |                         | 65 542 830,38       |                         | 63 007 183,08       |

|                                   | Situation<br>d'ouverture<br>au 01/01/2016 | Affectation résultat 2015 | Autres<br>mouvements | Situation<br>de clôture<br>au 31/12/2016 |
|-----------------------------------|---|---------------------------|----------------------|--|
| CAPITAL                           | 36 912 015,00                             |                           | -0,00                | 36 912 015,00                            |
| Capital souscrit                  | 36 912 015,00                             |                           | -0,00                | 36 912 015,00                            |
| ÉCART SUR REMBOURSEMENTS DE PARTS | -822 974,37                               |                           | -0,00                | -822 974,37                              |
| PRIMES D'ÉMISSION                 | 15 474 140,79                             |                           | -0,00                | 15 474 140,79                            |
| Prime d'émission                  | 12 246 267,33                             |                           | -0,00                | 12 246 267,33                            |
| Prime de fusion                   | 4 382 191,30                              |                           | -0,00                | 4 382 191,30                             |
| Prélèvement sur prime de fusion   | -186 397,22                               |                           | -0,00                | -186 397,22                              |
| Prélèvement sur prime d'émission  | -967 920,62                               |                           | -0,00                | -967 920,62                              |

> VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN EURO)

| PLUS OU MOINS VALUES RÉALISÉES SUR CESSION D'IMMEUBLES | MOINS VALUES RÉALISÉES SUR CESSION D'IMMEUBLES 1 922 284,09 |               | -152 147,68   | 1 770 136,41  |  |
|--|---|---------------|---------------|---------------|--|
| REPORT À NOUVEAU                                       | 1 660 766,10  | -257 447,23   |               | 1 403 318,87  |  |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE                                 |   |               |               |               |  |
| Résultat de l'exercice                                 | 2 637 612,77  | -2 637 612,77 | 3 098 932,32  | 3 098 932,32  |  |
| Acomptes sur distribution                              | -2 895 060,00   | 2 895 060,00  | -2 895 060,00 | -2 895 060,00 |  |
|  |   |               |               |               |  |



# > COMPTE DE RÉSULTAT (EN EURO)

| CHARGES IMMOBILIÈRES CHARGES AYANT LEUR CONTREPARTIE EN PRODUIT  Primes d'assurance Taxes foncières Taxes sur les bureaux Taxes locatives Charges locatives CHARGES D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE | 1705 073,29<br>1197 263,71<br>16 400,25<br>390 619,44<br>145 601,49<br>71 981,77<br>572 660,76 | <b>2 258 088,89 1 314 019,16</b> 28 610,56 342 517,84 |
|---|--|---|
| Primes d'assurance Taxes foncières Taxes sur les bureaux Taxes locatives Charges locatives  | 16 400,25<br>390 619,44<br>145 601,49<br>71 981,77<br>572 660,76                               | 28 610,56<br>342 517,84                               |
| Taxes foncières Taxes sur les bureaux Taxes locatives Charges locatives   | 390 619,44<br>145 601,49<br>71 981,77<br>572 660,76  | 342 517,84  |
| Taxes sur les bureaux Taxes locatives Charges locatives   | 145 601,49<br>71 981,77<br>572 660,76  |   |
| Taxes locatives Charges locatives   | 71 981,77<br>572 660,76  |   |
| Charges locatives   | 572 660,76   | 84 623,47   |
| -   |  | 71 360,91   |
| CHARGES D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE   |  | 786 906,38  |
|   | 27 826,27  | 25 660,47   |
| Entretien, réparations  | 22 217,70  | 9 152,40  |
| Travaux refacturables   | 5 608,57   | 16 508,07   |
| GROSSES RÉPARATIONS   | 80 392,76  | 307 664,57  |
| Grosses réparations   | 80 392,76  | 307 664,57  |
| SERVICES EXTERIEURS   | 51 898,49  | 185 619,70  |
| Charges locatives non récupérées  | 48 079,06  | 181 268,55  |
| Primes d'assurance  | 3 819,43   | 4 351,15  |
|   |  |   |
| AUTRES SERVICES EXTERIEURS  | 88 226,82  | 94 322,26   |
| Commissions et honoraires   | 41 201,47  | 83 581,69   |
| Frais de contentieux  | 47 025,35  | 10 740,57   |
| IMPOTS ET TAXES   | 259 465,24   | 330 802,73  |
| Impôts fonciers   | 180 969,87   | 241 312,71  |
| Taxes locatives   | 27 343,21  | 49 925,80   |
| Taxes sur les bureaux   | 46 665,87  | 34 339,22   |
| Impôts divers   | 4 486,29   | 5 225,00  |
| CHARGES D'EXPLOITATION DE LA SOCIÉTÉ  | 1 059 562,72   | 1 257 532,43  |
| AUTRES SERVICES EXTERIEURS  | 558 574,72   | 497 577,63  |
| Rémunération de la Société de Gestion   | 499 929,02   | 451 242,61  |
| Honoraires  | 55 746,42  | 42 309,67   |
| Services bancaires  Cotisations et contributions  | 2 269,21<br>630,07   | 2 525,35<br>1 500,00                                  |
| COLISACIONS EL CONCINOULIONS  | 630,07   | 1 500,00  |
| IMPOTS ET TAXES   | 39 707,04  | 19 441,00   |
| Contribution économique territoriale  | 25 994,00  | 19 441,00   |
| TVA non récupérable   | 13 713,04  |   |
| AUTRES CHARGES  | 78 822,09  | 172 751,87  |
| Frais de tenue de conseils et assemblées  | 36 303,99  | 44 611,12   |
| Pertes sur créances irrécouvrables  | 42 513,31  | 126 588,39  |
| Autres charges de gestion courante  | 4,79   | 1 552,36  |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS  | 752,12   | 4 816,19  |
| Amortissements des immobilisations locatives  | 752,12   | 4 816,19  |
| DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROVISIONS   | 381 706,75   | 562 945,74  |
| Dotations aux dépréciations des créances douteuses  | 98 154,74  | 253 090,50  |
| Dotations aux dépréciations des créances diverses   | 441,55   |   |
| Provisions pour grosses réparations   | 283 110,46   | 309 855,24  |
| CHARGES FINANCIÈRES   | -  | -   |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES   | 0,22   | 3,23  |
| Charges exceptionnelles diverses  | 0,22   | 3,23  |
| TOTAL DES CHARGES   | 2 764 636,23   | 3 515 624,55  |
| RÉSULTAT DE L'EXCERCICE (BÉNÉFICE)  | 3 098 932,32   | 2 637 612,77  |
| TOTAL GÉNÉRAL   | 5 863 568,55   | 6 153 237,32  |

| PRODUITS   | Au 31 décembre 2016 | Au 31 décembre 2015 |
|--|---------------------|---------------------|
| PRODUITS DE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE               | 5 535 963,10        | 5 630 023,25        |
| LOYERS   | 4 085 492,20        | 4 279 067,28        |
| PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES                   | 253 207,19          | 36 936,80           |
| Produits des activités annexes                   | 240 193,25          | 31 856,64           |
| Autres produits de gestion courante              | 13 013,94           | 5 080,16            |
| CHARGES REMBOURSÉES PAR LES LOCATAIRES           | 552 621,18          | 455 751,87          |
| Primes d'assurance                               | 16 400,25           | 28 610,56           |
| Taxes foncières                                  | 390 619,44          | 342 517,84          |
| Taxes sur les bureaux                            | 145 601,49          | 84 623,47           |
| CHARGES REFACTURÉES                              | 644 642,53          | 858 267,30          |
| Taxes locatives                                  | 71 981,77           | 71 360,91           |
| Charges locatives                                | 572 660,76          | 786 906,39          |
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION                   | 323 804,35          | 464 768,58          |
| Reprises sur provisions pour grosses réparations | 80 392,76           | 307 664,57          |
| Reprises sur dépréciations de créances douteuses | 219 760,73          | 157 104,01          |
| Transferts de charges                            | 23 650,86           |                     |
| PRODUITS FINANCIERS                              | 72,93               | 13 407,19           |
| Produits sur titre de créances négociables       | 72,93               | 13 407,19           |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS                           | 3 728,17            | 45 038,30           |
| Produits exceptionnels divers                    | 3 728,17            | 45 038,30           |
| TOTAL DES PRODUITS                               | 5 863 568,55        | 6 153 237,32        |
| RÉSULTAT DE L'EXCERCICE (PERTE)                  | 0,00                | 0,00                |
| TOTAL GÉNÉRAL                                    | 5 863 568,55        | 6 153 237,32        |
|  |                     |                     |



## > ANNEXE FINANCIÈRE DE LA SCPI SOPRORENTE AU 31 DÉCEMBRE 2016

#### **RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux Sociétés Civiles de Placement Immobilier. Ils sont présentés en application de la loi n° 70-1300 du 31 décembre 1970 modifiée, du décret n° 71-524 du 1er juillet 1971 modifié, de l'arrêté du 14 décembre 1999 homologuant le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-06 du 23 juin 1999, et la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-01 du 7 janvier 2015, relative au traitement comptable des titres, parts, actions et avances en comptes courants dans les SCPI.

L'établissement des comptes annuels respecte les principes de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes, en se plaçant dans une perspective de continuité d'exploitation.

#### RÈGLES GÉNÉRALES ET ÉVALUATIONS

La méthode adoptée pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, apparaissant dans la colonne "valeurs bilantielles" de l'état du patrimoine est celle des coûts historiques.

Les dépenses liées à la remise en état des immeubles de nature à augmenter la valeur locative du bien, sont immobilisées et ne subissent aucun amortissement.

#### **ÉVALUATION DES IMMOBILISATIONS LOCATIVES**

Le tableau récapitulatif des placements immobiliers, ci-après constate, par type de locaux, les valeurs bilantielles nettes ainsi que les valeurs estimées par votre expert immobilier indépendant. En ce qui concerne les modalités particulières d'intervention de ce dernier, il est rappelé que pour chaque immeuble la réalisation d'une véritable expertise n'intervient, sauf cas particulier, que tous les cinq ans. Il est alors demandé aux experts de procéder à la visite systématique des immeubles. Les autres années la valeur résulte d'une simple actualisation des valeurs par l'expert.

La valeur vénale résulte de l'actualisation annuelle du patrimoine pour laquelle l'expert détermine son estimation en fonction des valeurs locatives ainsi que des paramètres suivants :

- · l'ancienneté de l'immeuble dans le patrimoine,
- · la date de construction de l'immeuble,
- · la situation juridique (local isolé ou en copropriété),
- · la situation géographique,
- · l'état d'entretien (gros travaux en cours ou prévisibles),
- les incidents locatifs (inoccupation ou contentieux).

Ces divers éléments influent bien entendu sur le calcul de la valeur du bien en pondérant la valeur de base obtenue par capitalisation du rendement locatif. Il s'agit d'une valeur hors taxes et hors droit.

#### PLAN PRÉVISIONNEL D'ENTRETIEN

Les grosses réparations font l'objet d'un plan prévisionnel d'entretien, établi pour 5 ans, immeuble par immeuble. La provision pour grosses réparations est calculée en fonction d'un pourcentage appliqué sur le montant, hors taxes, des loyers, tout en contrôlant que le budget des travaux à effectuer soit effectivement couvert par la provision ainsi constituée. En conséquence, la Société de Gestion applique un pourcentage global de 6,00% sur les loyers potentiels, en se réservant la possibilité suivant les nécessités, de constituer des provisions spécifiques pour certains immeubles.

#### **AMORTISSEMENTS**

Les constructions sur sol d'autrui sont amorties suivant un mode linéaire sur une durée de 43 ans.

Les constructions sur sol d'autrui concernées par ces amortissements ont été intégralement cédées au cours de l'année 2016.

#### **CRÉANCES DOUTEUSES**

Une analyse des créances échues depuis plus de 3 mois est faite locataire par locataire. Celles présentant un risque d'irrécouvrabilité sont provisionnées après déductions éventuelles de la T.V.A. et du dépôt de garantie, à hauteur de 100%

# PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMEUBLES LOCATIFS

Conformément à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 26 avril 1995, relatif aux dispositions comptables applicables aux SCPI, les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de cessions d'immeubles locatifs sont inscrites directement au passif du bilan.

#### **COMMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION**

Conformément à l'article 17 des statuts et à la note d'information actualisée, la rémunération de la Société de Gestion correspond à un maximum de 10,00% hors taxes des recettes locatives augmentées des impôts et taxes récupérés auprès des locataires et des produits financiers nets.



# > INFORMATIONS SUR L'ÉTAT DU PATRIMOINE (EN EURO)

#### ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

#### **ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ**

| Désignation                                      | Valeurs<br>brutes des<br>immobilisations<br>au 31/12/2015 | Augmentation,<br>acquisitions,<br>créations<br>apports | Virement de<br>poste à poste<br>(+ ou -) | Diminution,<br>cessions ou<br>mises hors<br>service | Valeurs<br>brutes des<br>immobilisations<br>au 31/12/2016 |
|--|---|--|--|---|---|
| Terrains et constructions                        | 51 674 284,41   | 7 102 252,75   |  | 3 189 390,59  | 55 587 146,57   |
| Frais d'acquisitions                             | 475 467,83  | 6 200,00   |  |   | 481 667,83  |
| Agencements                                      | 668 104,62  | -  |  | 63 159,89   | 604 944,73  |
| Immobilisations en cours                         |   |  |  |   |   |
| TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES                     | 52 817 856,86   | 7 108 452,75   | 0,00                                     | 3 252 550,48  | 56 673 759,13   |
| Amortissements des construction sur sol d'autrui | 132 892,77  |  |  | 132 892,77  | 0,00  |
| TOTAL IMMOBILISATIONS NETTES                     | 52 684 964,09   | 7 108 452,75   | 0,00                                     | 3 119 657,71  | 56 673 759,13   |

#### TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

| Désignation                  | Au 31 décer          | Au 31 décembre 2016 |                      | Au 31 décembre 2015 |  |  |
|------------------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|--|--|
| Désignation                  | Valeurs bilantielles | Valeurs estimées    | Valeurs bilantielles | Valeurs estimées    |  |  |
| Bureaux                      | 36 006 485,64        | 36 944 000,00       | 39 126 143,35        | 38 754 000,00       |  |  |
| Commerces                    | 19 035 824,29        | 25 690 000,00       | 11 927 371,54        | 17 660 000,00       |  |  |
| Entrepôts, locaux d'activité | 1 631 449,20         | 2 150 000,00        | 1 631 449,20         | 2 100 000,00        |  |  |
| TOTAL                        | 56 673 759,13        | 64 784 000,00       | 52 684 964,09        | 58 514 000,00       |  |  |

#### DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET DES DETTES FINANCIÈRES

| <b>Détail des immobilisations financières</b><br>Fonds de roulement syndics | <b>Au 31/12/2016</b> 9 780,56 | <b>Au 31/12/2015</b><br>9 714,18 |
|---|-------------------------------|----------------------------------|
| TOTAL   | 9 780,56                      | 9 714,18                         |
| Détail des dettes financières   | Au 31/12/2016                 | Au 31/12/2015                    |
| Dépôts de garantie reçus  | 807 525,74                    | 757 277,25                       |
| TOTAL   | 807 525,74                    | 757 277,25                       |

#### **DÉTAIL DES CRÉANCES ET DES DETTES DIVERSES**

| Détail des créances diverses             | Au 31/12/2016 |
|--|---------------|
| Appels de charges syndics et ADB         | 1 153 373,61  |
| Créances fiscales                        | 108 002,20    |
| Fournisseurs Avances / Avoirs à recevoir | 13 192,32     |
| Débiteurs divers                         | 17 153,54     |
| Quote part Indivisaire chef de file      | 151 286,33    |
| TOTAL                                    | 1 443 008,00  |



| Détail des dettes diverses          | Au 31/12/2016 |
|-------------------------------------|---------------|
| Acomptes sur charges refacturées    | 1 153 373,61  |
| Dettes fiscales                     | 135 326,32    |
| Locataires créditeurs               | 1 265 075,06  |
| Associés dividendes à payer         | 977 346,15    |
| Compte d'attente "marché des parts" | 420 307,77    |
| Créditeurs divers                   | 11 477,72     |
| TOTAL                               | 3 962 906,63  |

#### **INFORMATIONS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

#### **CAPITAL SOUSCRIT**

Le capital souscrit est 36 912 015,00 € divisé en 241 255 parts de 153,00 € de nominal.

#### **VARIATIONS DES PLUS ET MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMEUBLES**

| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015                                | 1 922 284,09  |
|--|---------------|
| Cession immeuble le Métropole (Villeneuve d'Ascq - 59)   | 382 085,55    |
| Cession d'un lot sur l'immeuble Nice Hermani (Nice - 06) | 68 227,00     |
| Distribution plus value - 2,50 € par part                | -603 137,50   |
| Régularisation diverses                                  | 677,27        |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016                                | 1 770 136,41  |
| AFFECTATION DU RÉSULTAT 2015  Bénéfice net 2015          | 2 637 612,77  |
| Report à nouveau 2014                                    | 1 660 766,10  |
| BÉNÉFICE DISTRIBUABLE                                    | 4 298 378,87  |
| Dividende versé  | -2 895 060,00 |
|  |               |



#### **INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT**

#### DÉTAIL DES DIVERSES CHARGES DE LA SOCIÉTÉ

|   | Au 31/12/2016 | Au 31/12/2015 |
|---|---------------|---------------|
| DIVERSES CHARGES DE LA SOCIÉTÉ  | 616 585,75    | 546 629,75    |
| Frais d'assemblées générales et d'information des associés (y compris annonces et insertions) | 15 186,08     | 25 589,79     |
| Conseil de Surveillance, remboursement de frais   | 2 688,48      | 2 817,32      |
| Conseil de Surveillance, assurance  | 429,43        | 1 204,01      |
| Rémunération de la Société de Gestion   | 496 341,18    | 447 180,43    |
| TVA non récupérable sur rémunération de la Société de Gestion                                 | 3 587,84      | 4 062,18      |
| Honoraires Commissaires aux comptes   | 28 500,00     | 29 000,00     |
| Services bancaires  | 2 269,21      | 2 525,35      |
| Cotisations AMF   | 630,07        | 1 500,00      |
| Cotisations sur la Valeur Ajoutée et Cotisation Foncière des Entreprises                      | 25 994,00     | 19 441,00     |
| Cotisations dépositaire   | 27 246,42     | 13 309,67     |
| TVA non récupérable sur charges diverses  | 13 713,04     | 0,00          |
| AUTRES CHARGES  | 60 518,10     | 143 140,75    |
| Jetons de présence  | 18 000,00     | 15 000,00     |
| Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions                               | 42 501,53     | 126 588,39    |
| Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions                           | 11,78         | 0,00          |
| Autres charges de gestion courante  | 4,79          | 1 552,36      |
| TOTAL   | 677 103,85    | 689 770,50    |
| DÉTAIL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES  PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES                     | Au 31/12/2016 | Au 31/12/2015 |
| Indemnités de résiliation   | -1 732,83     | 1 732,83      |
| Indemnités d'occupation   | 213 933,39    | 9 286,96      |
| Indemnités de remise en état  | 16 644,00     | 0,00          |
| Travaux refacturés  | 5 608,57      | 16 508,08     |
| Intérêts de retard locataires   | 0,00          | 750,88        |
| Contribution additionnelle  | 3 557,72      | 3 577,89      |
| Indemnités assurances   | 2 182,40      | 0,00          |
| Indemnités diverses   | 0,00          | 0,00          |
| AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE   | 13 013,94     | 5 080,16      |
| TOTAL   | 253 207,19    | 36 936,80     |
|   |               |               |



#### **DÉTAIL DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES**

|  | Au 31/12/2016 | Au 31/12/2015 |
|--|---------------|---------------|
| AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION                   |               |               |
| Reprises sur provisions pour grosses réparation  | 80 392,76     | 307 664,57    |
| Reprises sur dépréciations de créances douteuses | 219 760,73    | 157 104,01    |
| Transferts de charges                            | 23 650,86     | 0,00          |
| TOTAL  | 323 804,35    | 464 768,58    |
| DÉTAIL PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES           |               |               |
|  | Au 31/12/2016 | Au 31/12/2018 |
| Produits financiers                              |               |               |
| Revenus titres de créances négociables           | 72,93         | 13 407,19     |
| Produits financiers divers                       | 0,00          | 0,00          |
| TOTAL  | 72,93         | 13 407,19     |
| Charges financières                              |               |               |
| Charges financières diverses                     | 0,00          | 0,00          |
| Intérêts sur emprunt                             | 0,00          | 0,00          |
| TOTAL  | 0,00          | 0,00          |
| RÉSULTAT FINANCIER                               | 72,93         | 13 407,19     |
| DÉTAIL PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS         |               |               |
|  | Au 31/12/2016 | Au 31/12/2015 |
| Produits exceptionnels                           |               |               |
| Dégrèvements de taxes foncières reçus            | 3 728,00      | 45 035,00     |
| Produits divers                                  | 0,17          | 3,30          |
| TOTAL  | 3 728,17      | 45 038,30     |
| Charges exceptionnelles                          |               |               |
| Charges diverses                                 | 0,22          | 3,23          |
| TOTAL  | 0,22          | 3,23          |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL                            | 3 727,95      | 45 035,07     |



#### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **ÉTAT DES CHARGES À PAYER ET DES PRODUITS À RECEVOIR**

| Produits à recevoir  | Montants  | Charges à payer                          | Montants   |
|--|-----------|--|------------|
| Fournisseurs, avoirs à recevoir                              | 8 774,25  | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 119 264,33 |
| Créances locataires et comptes rattachés                     | 25 508,99 | Locataires avoirs à établir              | 11 532,66  |
| Intérêts courus sur certificat de dépôt et<br>compte à terme | 0,00      |  |            |
| TOTAL  | 34 283,24 | TOTAL                                    | 130 796,99 |

#### **ÉTAT DE VARIATIONS DES PROVISIONS**

| Désignation                         | Montant au                     | Dotations      | Reprises de l | Montant au       |              |
|-------------------------------------|--------------------------------|----------------|---------------|------------------|--------------|
|                                     | 31 décembre 2015 de l'exercice | Non consommées | Consommées    | 31 décembre 2016 |              |
| Provisions pour grosses réparations | 643 414,05                     | 283 110,46     |               | 80 392,76        | 846 131,75   |
| Dépréciation des créances clients   | 367 478,49                     | 98 154,74      | 177 259,20    | 42 501,53        | 245 872,50   |
| Dépréciation des créances diverses  | 0,00                           | 441,55         |               |                  | 441,55       |
| TOTAL                               | 1 010 892,54                   | 381 706,75     | 177 259,20    | 122 894,29       | 1 092 445,80 |

#### **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

| Engagements donnés | Montants | Engagements reçus   | Montants |
|--------------------|----------|---------------------|----------|
| Promesses d'achats | 0,00     | Promesses de ventes | 0,00     |

Cautions bancaires reçues de certains locataires en substitution des dépôts de garantie, et représentant de 3 mois à 1 an de loyers.

#### LES ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

#### Provision pour Gros Entretien (PGE)

À compter du 1er janvier 2017, le règlement ANC n°2016-03 du 15 avril 2016 relatif aux règles comptables applicables aux Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI) devient le cadre de référence des SCPI et remplace le règlement CRC n°99-06 du 23 juin 1999. Dans le cadre applicable jusqu'au 31 décembre 2016, les SCPI constituaient des provisions pour grosses réparations (PGR) afin de maintenir en bon état le patrimoine immobilier locatif. Cette PGR était calculée en fonction d'un pourcentage appliqué sur le montant HT des loyers, tout en contrôlant que le budget des travaux à effectuer soit couvert par la provision ainsi constituée.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nouveau Plan Comptable instaure la mise en place d'une provision pour gros entretien (PGE) qui sera constituée immeuble par immeuble sur la base d'un plan pluriannuel sur cinq ans. Les dépenses de gros

entretiens sont "les dépenses qui interviennent à l'occasion de programmes pluriannuels et ont pour seul objet de maintenir en l'état le parc immobilier de la SCPI et ainsi de vérifier le bon état de fonctionnement des installations ou d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement".

Par ailleurs, les dépenses ou les coûts qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif, comme les dépenses courantes d'entretien et de maintenance, sont comptabilisées en charges.

Ainsi, conformément à l'article 170-2 du nouveau règlement, le stock de la provision pour grosses réparations s'élevant à 846 K€ à fin 2016, sera affecté en report à nouveau dès l'ouverture de l'exercice 2017.



# **DESCRIPTIF DU PATRIMOINE AU 31 DÉCEMBRE 2016** (EN EURO)

| Nature de l'investissement  | Date d'achat             | Surfaces P | rix d'acquisition | Frais d'acquisition | Travaux        | Valeurs       | Valeurs       | vénales       |
|---|--------------------------|------------|-------------------|---------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
| Situation de l'immeuble   | ou d'apport*             | m²         | ou d'apport       | (1)                 | d'aménagements | comptables    | 2015          | 2016          |
| BUREAUX PARIS   |                          |            |                   |                     |                |               |               |               |
| 75012 PARIS <sup>(2)</sup>  |                          |            |                   |                     |                |               |               |               |
| 17, boulevard Diderot   | 01/06/2006               | 668        | 3 662 010,00      | 290 984,68          | 182 113,14     | 4 135 107,82  |               |               |
| 33% en indivision   |                          |            |                   |                     |                |               |               |               |
| TOTAL BUREAUX PARIS   |                          | 668        | 3 662 010,00      | 290 984,68          | 182 113,14     | 4 135 107,82  | 4 884 000,00  | 5 049 000,00  |
| BUREAUX RÉGION PARISIE  | NNE                      |            |                   |                     |                |               |               |               |
| 92300 LEVALLOIS<br>34, rue Kléber   | 28/06/2007               | 1 298      | 5 485 000,00      |                     |                | 5 485 000,00  |               |               |
| PUTEAUX <sup>(2)</sup> Tour Franklin 20ème étage <b>25% en indivision</b>                                 | 11/12/2007               | 581        | 2 925 000,00      | 172 114,40          |                | 3 097 114,40  |               |               |
| 93160 NOISY-LE-GRAND<br>Vente partielle (rie)<br>en 2011<br>Le Descartes<br>29, promenade Michel<br>Simon | 21/12/1989<br>19/07/1993 | 6 868      | 9 299 390,04      |                     | 345 555,40     | 9 644 945,44  |               |               |
| TOTAL BUREAUX RÉGION  | PARISIENNE               | 8 747      | 17 709 390,04     | 172 114,40          | 345 555,40     | 18 227 059,84 | 12 260 000,00 | 12 775 000,00 |
| BUREAUX PROVINCE  |                          |            |                   |                     |                |               |               |               |
| 06000 NICE<br>(Vente partielle lot 34<br>en 2016)<br>49-51, boulevard<br>Victor Hugo                      | 01/01/2001               | 436        | 532 570,72        |                     |                | 532 570,72    |               |               |
| 13090 AIX-EN-PROVENCE<br>ZAC de la Robole   | 01/01/2001               | 709        | 823 224,69        |                     |                | 823 224,69    |               |               |
| 13090 AIX-EN-PROVENCE<br>Parc d'Ariane - Avenue de<br>la Grande Thumine                                   | 01/01/2001               | 765        | 686 020,58        |                     |                | 686 020,58    |               |               |
| 31000 TOULOUSE<br>6, place Wilson   | 24/12/1992               | 945        | 1 523 987,13      |                     | 28 316,69      | 1 552 303,82  |               |               |
| 69500 BRON<br>Avenue du 8 Mai 1945  | 30/07/2014               | 635        | 1 906 000,00      | 3 700,00            |                | 1 909 700,00  |               |               |
| 59000 LILLE<br>172, rue de Paris  | 23/12/1992               | 1 894      | 2 210 510,75      |                     |                | 2 210 510,75  |               |               |
| 59650 VILLE-<br>NEUVE-D'ASCQ<br>Le Métropole<br>(vendu en 2016)<br>et le Métroport<br>Place S. Alliende   | 23/12/1987<br>23/01/1989 | 2 030      | 1 573 117,90      |                     | 18 416,20      | 1 591 534,10  |               |               |
| 83130 LA GARDE<br>Centre Grand Var<br>Quartier des Plantades  | 01/01/2001               | 1 208      | 1 036 653,32      |                     |                | 1 036 653,32  |               |               |
| 33185 LE HAILLAN<br>6-8, avenue des Satellites<br>Blue Park   | 08/11/2012               | 1 456      | 3 300 000,00      | 1 800,00            |                | 3 301 800,00  |               |               |
| TOTAL BUREAUX PROVING   | CE                       | 10 078     | 13 592 085,09     | 5 500,00            | 46 732,89      | 13 644 317.98 | 21 610 000,00 | 19 120 000.00 |



| Nature de l'investissement   | Date d'achat             | Surfaces | Prix d'acquisition l | Frais d'acquisition | Travaux        | Valeurs       | Valeurs       | vénales       |
|--|--------------------------|----------|----------------------|---------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
| Situation de l'immeuble  | ou d'apport*             | m²       | ou d'apport          | (1)                 | d'aménagements | comptables    | 2015          | 2016          |
| COMMERCES PARIS  |                          |          |                      |                     |                |               |               |               |
| 75007 PARIS<br>36, rue du Bac  | 10/01/2003               | 306      | 1 143 360,00         |                     |                | 1 143 360,00  |               |               |
| 75013 PARIS Place Jeanne d'Arc 36, rue Charcot   | 27/11/1984               | 1 200    | 449 891,69           |                     | 2 735,26       | 452 626,95    |               |               |
| 75013 PARIS<br>69, boulevard Saint<br>Marcel   | 09/09/1987               | 193      | 335 387,84           |                     | 12 130,46      | 347 518,30    |               |               |
| 75014 PARIS<br>57-59, avenue du Maine  | 20/05/1985               | 107      | 256 114,35           |                     | 1 258,71       | 257 373,06    |               |               |
| 75015 PARIS<br>147-149, rue de Lourmel   | 01/01/2001               | 212      | 381 122,54           |                     | 11 688,87      | 392 811,41    |               |               |
| 75011 PARIS<br>119, avenue Philippe<br>Auguste   | 23/07/2014               | 311      | 2 783 056,00         |                     |                | 2 783 056,00  |               |               |
| 75017 PARIS<br>32, boulevard<br>des Batignolles  | 12/07/1985               | 854      | 609 796,07           |                     | 1 064,09       | 610 860,16    |               |               |
| TOTAL COMMERCES PARIS  | S                        | 3 183    | 5 958 728,49         | 0,00                | 28 877,39      | 5 987 605,88  | 11 520 000,00 | 12 390 000,00 |
| COMMERCES RÉGION PAR   | ISIENNE                  |          |                      |                     |                |               |               |               |
| 92170 VANVES<br>44-46, rue Jean Jaurès   | 29/01/1982               | 84       | 96 231,00            |                     | 1 665,91       | 97 896,91     |               |               |
| 92800 PUTEAUX<br>5, rue Edouard Vaillant   | 06/10/2016               | 317      | 1 782 252,75         | 3 100,00            |                | 1 785 352,75  |               |               |
| 92100 BOULOGNE<br>BILLANCOURT<br>35-37, avenue Emile Zola<br>60-62, rue Marcel<br>Bontemps | 20/06/2016               | 570      | 5 320 000,00         | 3 100,00            |                | 5 323 100,00  |               |               |
| TOTAL COMMERCES<br>RÉGION PARISIENNE   |                          | 971      | 7 198 483,75         | 6 200,00            | 1 665,91       | 7 206 349,66  | 420 000,00    | 7 550 000,00  |
| COMMERCES PROVINCE   |                          |          |                      |                     |                |               |               |               |
| 41350 VINEUIL S/BOIS<br>148, rue Bernard Palissy   | 29/07/2011               | 6 000    | 4 005 000,00         | 3 468,75            |                | 4 008 468,75  |               |               |
| 69008 LYON<br>95, Boulevard de l'Europe  | 23/03/2015               | 377      | 1 830 000,00         | 3 400,00            |                | 1 833 400,00  |               |               |
| TOTAL COMMERCES PROV   | /INCE                    | 6 377    | 5 835 000,00         | 6 868,75            | 0,00           | 5 841 868,75  | 5 720 000,00  | 5 750 000,00  |
| LOCAUX D'ACTIVITÉ RÉGIO  | N PARISIENNE             |          |                      |                     |                |               |               |               |
| 94120<br>FONTENAY-SOUS-BOIS<br>178-184, avenue du Mal<br>de Lattre de Tassigny             | 01/01/2001<br>05/01/2004 | 2 149    | 1 631 449,20         |                     |                | 1 631 449,20  |               |               |
| TOTAL LOCAUX D'ACTIVIT<br>RÉGION PARISIENNE  | É                        | 2 149    | 1 631 449,20         | 0,00                | 0,00           | 1 631 449,20  | 2 100 000,00  | 2 150 000,00  |
| TOTAL GÉNÉRAL  |                          | 32 173   | 55 587 146,57        | 481 667,83          | 604 944,73     | 56 673 759,13 | 58 514 000,00 | 64 784 000,00 |
| TOTAL GÉNÉRAL À PÉRIM<br>CONSTANT  | ÈTRE                     | 36 070   | 51 541 391,64        | 475 467,83          | 668 104,62     | 52 684 964,09 | 55 459 000,00 | 57 744 000,00 |

<sup>(1)</sup> Frais : ces montants correspondent aux droits d'acquisitions et commissions d'intermédiaires immobilisables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. (2) Pour les immeubles en indivision, la surface figurant correspond à la quote part détenue par la SCPI.

L'inventaire détaillé des placements immobiliers ne contient pas les valeurs vénales immeuble par immeuble dans l'annexe dans la mesure où celles-ci pourraient porter préjudice à la société dans le cadre de cessions à venir. La Société de Gestion mettra à disposition tous renseignements détaillés aux associés sur simple demande.



# L'ORDRE DU JOUR ET LE PROJET DE RÉSOLUTIONS

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017

# > RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

- Approbation des comptes annuels sur la base des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes,
- · Quitus à la Société de Gestion,
- · Approbation du rapport du Conseil de Surveillance,
- Approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées et de celles-ci,
- · Affectation du résultat.
- Distribution d'une partie du solde positif du compte de plusvalue de cession,
- Approbation de la valeur comptable et constatation de la valeur de réalisation et de la valeur de reconstitution de la société au 31 décembre 2016,
- Autorisation de céder ou d'échanger un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier,
- · Autorisation de contracter des emprunts,
- · Autorisation de contracter des emprunts relais,
- Constatation du montant de la prime d'assurance couvrant la responsabilité des membres du Conseil de Surveillance,
- · Constatation du montant des frais de déplacement,
- · Nomination du Commissaire aux comptes titulaire,
- · Mandat du Commissaire aux comptes suppléant,
- · Nomination de six membres du Conseil de Surveillance,
- · Pouvoirs pour formalités.

# > ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

# **PREMIÈRE** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés.

## **DEUXIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion à la Société de Gestion pour l'exercice 2016.

# TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance, approuve ce rapport et, en tant que de besoin, renouvelle sa confiance au Conseil de Surveillance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

#### **OUATRIÈME** RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux comptes en application de l'article L. 214-106 du Code Monétaire et Financier, approuve chacune des conventions qui v sont visées.

## **CINOUIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la facon suivante :

| Bénéfice de l'exercice 2016   | 3 098 932,32 €        |
|---|-----------------------|
| Majoré du report à nouveau  | 1 403 318,87 €        |
| Résultat distribuable   | 4 502 251,19 €        |
| Affecté comme suit :<br><b>Dividende total au titre de l'exercice 2016</b><br>(entièrement distribué sous forme de 4 acom | <b>2 895 060,00 €</b> |
| Nouveau report à nouveau  | 1 607 191,19 €        |

En conséquence, le dividende par part de pleine jouissance pour l'exercice 2016 s'élève à 12,00 euros.

Il est rappelé ci-après les acomptes sur dividendes distribués selon les dates de jouissance des parts et avant le prélèvement obligatoire à la source à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux :

| Jouissance                     | 1 <sup>er</sup> trim | 2º trim | 3° trim | 4° trim |
|--------------------------------|----------------------|---------|---------|---------|
|                                | 2016                 | 2016    | 2016    | 2016    |
| Pour un<br>trimestre<br>entier | 3,60 €               | 3,60 €  | 1,20 €  | 3,60 €  |

# **SIXIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide la mise en distribution d'une partie du solde positif du compte "plus ou moins-values sur cession d'immeubles" à hauteur de 603 137,50 € soit 2,50 € par part, sur la base du nombre de parts composant le capital social au 31 décembre 2016 et versée aux associés présents au jour de cette distribution, au prorata de leur nombre de parts.

En cas de démembrement des parts et sauf convention contraire conclue entre les usufruitiers et les nus-propriétaires qui aurait été transmise à la Société de Gestion, la présente distribution de plus-values sera entièrement versée à l'usufruitier.

#### **SEPTIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, approuve la valeur comptable de la société arrêtée au 31 décembre 2016 :

valeur comptable

56 586 457,76 € soit 234,55 € par part

#### **HUITIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de réalisation de la société arrêtée au 31 décembre 2016 :

valeur de réalisation

65 542 830,38 € soit 271,67 € par part

## **NEUVIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de l'état annexé au rapport de gestion, prend acte de la valeur de reconstitution de la société arrêtée au 31 décembre 2016 :

· valeur de reconstitution

77 700 398,65 € soit 322,07 € par part

# **DIXIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder, après autorisation du Conseil de Surveillance, à la vente, à l'échange, à des aliénations ou à des constitutions de droits réels, portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier, aux conditions qu'elle jugera intéressantes et dans la limite du plafond légal.

La présente autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## **ONZIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la Société de Gestion à contracter des emprunts ainsi qu'à souscrire des contrats de couverture de taux, assumer des dettes ou procéder à des acquisitions payables à terme pour le compte de la SCPI, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 10 % de la valeur d'expertise des immeubles détenus directement ou indirectement par la SCPI augmentée de ses autres actifs et diminués de ses passifs à la date du dernier arrêté comptable (en ce compris la part des engagements pris au même titre au cours des exercices précédents et restant à payer) de la SCPI. L'Assemblée Générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

La Société de Gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

#### **DOUZIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, dans le cadre des acquisitions de biens immobiliers, autorise la Société de Gestion à contracter des emprunts relais pour le compte de la SCPI, aux conditions qu'elle jugera convenables, dans la limite d'un montant maximum cumulé de 10 % de la valeur d'expertise des immeubles détenus directement ou indirectement par la SCPI augmentée de ses autres actifs et diminués de ses passifs à la date du dernier arrêté comptable, tenant compte de la capacité de remboursement de la SCPI et des sociétés répondant à la définition de l'article L. 214-115, I., 2° du Code Monétaire et Financier, dans lesquelles la SCPI détient une participation, pour permettre de réaliser des acquisitions en anticipant sur des ventes d'actifs dont le produit sera affecté au remboursement des emprunts relais à due concurrence. L'Assemblée Générale autorise que des sûretés soient mises en place dans le cadre de ces emprunts.

Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

La Société de Gestion devra, sous sa responsabilité personnelle, obtenir des prêteurs une renonciation expresse à leur droit d'exercer une action contre les associés personnellement, de telle sorte qu'ils ne pourront exercer d'actions et de poursuites que contre la SCPI et sur les biens lui appartenant.

## TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que la prime d'assurances couvrant la responsabilité civile des membres du Conseil de Surveillance de la SCPI dans l'exercice de leur mandat es qualités, à la charge de la SCPI, s'est élevée à 429,43 € pour l'exercice 2016.

# **QUATORZIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du montant versé aux membres du Conseil de Surveillance au titre de leurs frais de déplacement sur justificatifs. Ce montant s'élève à 2 688,48 € pour l'année 2016.

# **OUINZIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer DELOITTE & ASSOCIES, en tant que Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de M. Pascal LALBIE, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

# **SEIZIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant et, en application de l'article L.823-1 du code de commerce, du non remplacement de celui-ci.



# Résolution relative à la nomination des membres du Conseil de Surveillance :

Il y a cette année treize candidatures pour six postes à pourvoir ou à renouveler. L'associé doit faire un choix de telle sorte qu'il ne vote que pour un nombre de candidats au maximum égal à celui du nombre de postes à pouvoir.

## **DIX-SEPTIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme ou renouvelle au poste de membre du Conseil de Surveillance les six candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrage exprimés par les associés présents ou ayant voté par correspondance parmi la liste des candidats ci-dessous.

- Madame Sylvie BOYER-NARDON
- · Monsieur Daniel DAVRON
- · Monsieur François FERRUS
- · Madame Martine VINCENT
- · Monsieur Patrick WASSE
- MONCEAU RETRAITE ET EPARGNE

- Monsieur Philippe BIANCHI
- Monsieur Jean-Yves DAVID
- Madame Yveline LATOUR
- Monsieur Christian LEFEVRE
- Monsieur Gilles MORTIN
- Monsieur Jean-Paul STAUB
- AAAZ SCI

Ces six candidats sont élus pour une durée maximum de trois années. Leurs mandats prendront fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de 2019.

#### **DIX-HUITIÈME** RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Nombre

Age

# > RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CANDIDATS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE- SOPRORENTE

# 17<sup>ème</sup> résolution - 6 postes à pourvoir - 13 candidats

| Prénom - Nom                    | Activité professionnelle au cours des cinq dernières années  | (**) | de parts |
|---------------------------------|--|------|----------|
| Sylvie BOYER-NARDON (*)         | <ul> <li>Médecin,</li> <li>Présidente de l'association ADPPS,</li> <li>Vice-Présidente du Conseil de Surveillance et membre de la commission patrimoine.</li> </ul>  | 57   | 915      |
| Daniel DAVRON (*)               | • Dirigeant d'entreprise en retraite.  | 70   | 709      |
| François FERRUS (*)             | <ul> <li>Conseiller d'entreprise,</li> <li>Ancien membre du Cabinet du Premier Ministre,</li> <li>Ancien Conseiller Régional d'Ile-de-France,</li> <li>Membre du Conseil de Surveillance de France Investipierre et d'Accimmo Pierre.</li> </ul>   | 75   | 900      |
| Martine VINCENT (*)             | • Retraitée du groupe AGF-ALLIANZ depuis mai 2007 en tant qu'Ingénieur Patrimoniale.   | 70   | 50       |
| Patrick WASSE (*)               | • Adjoint au Directeur des Opérations Centre de Traitement Administratif.  | 53   | 57       |
| MONCEAU RETRAITE<br>ÉPARGNE (*) | <ul> <li>Société dont l'activité principale est l'assurance vie, représentée par<br/>M. Marc BILLAUD (58 ans).</li> </ul>  |      | 36 095   |
| Philippe BIANCHI                | <ul> <li>Depuis 2012 : Retraité et Dirigeant d'un Cabinet de conseil,</li> <li>Bailleur privé et membre du Conseil de Surveillance de SCPI gérées par BNP Paribas,</li> <li>Membre du Comité Consultatif de AFER (Association française Epargne et Retraite),</li> <li>2003-2011 : DG Représentation française d'une organisation européenne / système de management Expert européen (Commission Européenne).</li> </ul> | 66   | 135      |
| Jean-Yves DAVID                 | <ul><li>Cadre hospitalier,</li><li>Membre de Conseils de Surveillance depuis 2000.</li></ul>   | 60   | 65       |
| Yveline LATOUR                  | <ul> <li>Retraitée - Sociologue de formation ayant fait sa carrière dans le conseil en stratégie<br/>marketing dans des cabinets ou chez des grands comptes.</li> </ul>  | 73   | 150      |
| Christian LEFÈVRE               | <ul> <li>Responsable de centre de banque privée (gestion de patrimoine),</li> <li>Ingénieur financier Cardif,</li> <li>Investisseur privé,</li> <li>Membre des Conseils de Surveillance des SCPI Accimmo Pierre, Pierre Avenir et Capital Habitat.</li> </ul>  | 66   | 132      |
| Gilles MORTIN                   | <ul> <li>Retraité,</li> <li>Ancien Directeur Commercial de société de commercialisation immobilière.</li> </ul>  | 73   | 727      |
| Jean-Paul STAUB                 | • Officier général en 2 <sup>ème</sup> section,<br>• 2010-2014 : Trésorier d'une association.  | 67   | 79       |
| AAAZ SCI                        | <ul> <li>AAAZ SCI représentée par Serge BLANC (66 ans) (Membre de la Commission épargnants<br/>de l'Autorité des Marchés Financiers,</li> <li>Administrateur de la société foncière d'Habitat et Humanisme,</li> <li>Secrétaire général d'une association d'actionnaires,</li> <li>Membre de Conseils de Surveillance de SCPI).</li> </ul>   |      | 50       |

<sup>\*</sup> membre du Conseil de Surveillance de SOPRORENTE dont le mandat vient à échéance à l'Assemblée et qui sollicite son renouvellement.



<sup>\*\*</sup> à la date de l'Assemblée.

# **GLOSSAIRE**

#### **ARRITRAGE**

Acte de céder un ou des actifs immobiliers pour en acquérir un ou plusieurs autres. La politique d'arbitrage a pour objectif de rajeunir ou de recentrer le patrimoine immobilier d'une SCPI.

#### CAPITAUX PROPRES

Capital de la SCPI, augmenté des primes d'émission, des éventuels écarts d'évaluation, des plus ou moins-values réalisées sur cession d'immeubles, des réserves et du report à nouveau.

#### PLUS OU MOINS-VALUES RÉALISÉES SUR CESSION D'IMMEUBLES

Résultat cumulé sur les ventes effectivement réalisées. Les plus ou moins-values potentielles ne sont pas considérées.

#### DISTRIBUTION

Le dividende d'une SCPI est essentiellement constitué des revenus fonciers tirés de la location de son patrimoine immobilier. Il peut comporter également des revenus financiers produits par le placement sans risque de sa trésorerie et/ou des valeurs mobilières générées par des immeubles détenus indirectement.

Pour les personnes physiques, les premiers sont soumis à l'IR au titre de la fiscalité foncière. Les seconds relèvent de la fiscalité des revenus de valeurs et de capitaux mobiliers. (Prélèvements sociaux retenus à la source aux taux de 15,5% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, prélèvements obligatoires retenus à la source au taux de 24% ou 21% selon le type de revenu - sauf cas de dispense - et imposition à l'IR). Le versement (acompte) intervient généralement tous les trimestres, en fonction des résultats. La distribution de dividendes est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

#### PROVISION POUR GROSSES RÉPARATIONS

Afin de maintenir en bon état le patrimoine immobilier locatif, les SCPI constituaient, jusqu'au 31 décembre 2016, des provisions pour grosses réparations (PGR) calculés en fonction d'un pourcentage appliqué sur le montant HT des loyers facturés.

À compter du 1er janvier 2017, le nouveau Plan Comptable, en application du règlement ANC n°2016-03 du 15 avril 2016, a instauré en remplacement de la PGR, la mise en place d'une provision pour gros entretien (PGE) qui est constituée immeuble par immeuble sur la base d'un plan pluriannuel sur cinq ans. Les dépenses de gros entretiens sont "les dépenses qui interviennent à l'occasion de programmes pluriannuels et ont pour seul objet de maintenir en l'état le parc immobilier de la SCPI et ainsi de vérifier le bon état de fonctionnement des installations ou d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà de celle prévue initialement".

#### TAUX D'OCCUPATION FINANCIER (TOF)

#### TAUX D'OCCUPATION FINANCIER "BRUT"

Le TOF brut se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation ainsi que des indemnités compensatrices de loyers par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

#### TAUX D'OCCUPATION FINANCIER "ASPIM"

À la différence du TOF brut, pour la détermination du TOF Aspim, les immeubles loués sous franchise de loyers sont considérés comme des locaux vacants.

# MARCHÉ SECONDAIRE DES PARTS

(SCPI À CAPITAL FIXE)

Pour chaque SCPI, la Société de Gestion confronte selon une périodicité déterminée les ordres d'achat et les ordres de vente et organise les transactions. Ce marché secondaire réglementé est régi par la loi de l'offre et de la demande.

#### PRIX DE MARCHÉ

Le prix d'exécution (prix net vendeur) est le prix d'équilibre permettant l'échange de la plus grande quantité de parts par période de confrontation. Pour l'acquéreur, le prix effectivement payé (prix acheteur) est le prix d'exécution majoré des droits d'enregistrement versés au Trésor Public et de la commission de cession telle que votée par l'assemblée. Le prix d'exécution peut être retenu pour l'évaluation des parts de SCPI.

Le prix d'exécution peut être retenu pour l'évaluation des parts de SCPI. Le rendement acheteur est la distribution de la période rapportée au prix acheteur.

# MARCHÉ PRIMAIRE

(SCPI À CAPITAL VARIABLE)

Les souscriptions d'effectuent au prix de souscription, fixé par la Société de Gestion dans des limites définies par la loi.

Les retraits s'effectuent à la valeur de retrait, égale au prix de souscription diminué de la commission de souscription H.T.

Dans ce type de SCPI, le capital varie selon le mécanisme de souscription-retrait.

# VALEURS REPRÉSENTATIVES

#### DU PATRIMOINE

#### VALFUR COMPTABLE

La valeur comptable d'une SCPI est celle qui apparait dans l'état du patrimoine sous le terme de « valeurs bilantielles ». Elle comprend les immobilisations locatives, les autres actifs et les dettes. Les immobilisations locatives y sont comptabilisées à leur coût historique.

#### VAI FUR VÉNAI F

La valeur vénale du patrimoine immobilier résulte des expertises des immeubles réalisées par l'expert immobilier indépendant nommé par la Société de Gestion, après acceptation de sa candidature par l'Assemblée Générale.

En pratique, chaque immeuble fait l'objet d'une expertise approfondies tous les cinq ans. Les autres années, sa valeur vénale est actualisée par l'expert.

Les experts s'attachent à la fois à la situation locative et technique de chaque immeuble et aux conditions de marché de l'époque.

#### VALEUR DE RÉALISATION

À la valeur vénale du patrimoine immobilier découlant des expertises, s'ajoute celle des actifs non immobiliers de la SCPI, sous déduction de ses dettes. La valeur de réalisation de la société mesure la valeur des actifs dans une optique de détention à long terme.

#### **VALEUR DE RECONSTITUTION**

La valeur de reconstitution mesure ce qu'il faudrait engager de capitaux pour reconstituer la SCPI à l'identique.

Elle comprend donc la valeur de réalisation, à laquelle il convient d'ajouter les droits de mutation qu'aurait à supporter la SCPI dans le cas où elle achèterait les mêmes immeubles et la commission de souscription.

#### **BNP PARIBAS REIM FRANCE**

SA au capital de 4 309 200 euros

Siège social : 167 quai de la Bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex

Tél.: +33 (0)1 55 65 23 55 / Fax: +33 (0)1 46 42 72 54

Immatriculée sous le N° 300 794 278 RCS Nanterre

BNP Paribas REIM France est une Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF

(Agrément GP-07000031 du 1er juillet 2007)

Photo de couverture : LYON (69) - 95, boulevard de l'Europe



L'immobilier d'un monde qui change